



RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉS

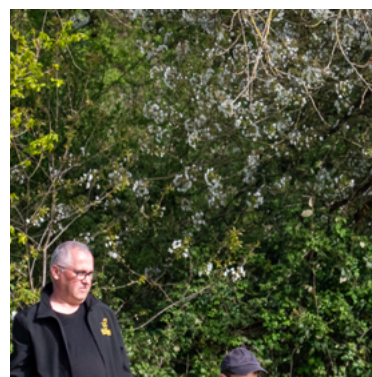
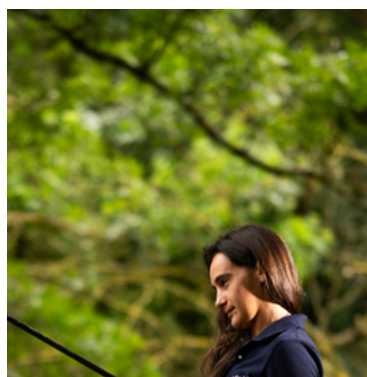
2025

Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 21 mars 2026

Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance

**Fédération de Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique**





.La pêche au coup au plan d'eau de Montjean sur Loire.

Sommaire

La Fédérationp. 4

Rapport Moralp. 5

Rapport financier p.6

 Bilan financierp.7

 Vérification des comptesp.14

 Budget prévisionnel 2026p.16

Rapport associatifp.19

 Bilan des ventes de cartes.....p.19

 Milieux.....p.22

 Actions Piscicoles p.28

 Développement et Animationp.36

 Communicationp.51

 Police de la Pêche et Réglementation....p.56

Références

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Rapport d'activités 2025 - Assemblée Générale du 21 mars 2026 à Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance.

Responsable de la rédaction : Bernard MERLIN

Ont collaboré à cette édition : les salariés de la Fédération et membres du Conseil d'Administration

Photographies : Laurent MADELON - FNNP, Erwan BALANÇA et Jocelyn DROCHON

Mise en page : Jocelyn DROCHON

Impression : Connivence - Angers



La pêche à la grande canne à l'étang de Bouancé.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Fédération de Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

1 280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

☎ 02 41 87 57 09
✉ secretariat@fedepêche49.fr
🌐 www.fedepêche49.fr

Retrouvez nous aussi sur....





La Fédération de Maine-et-Loire de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est chargée, de par la loi, de missions d'intérêt général, et est reconnue d'utilité publique, agréée au titre de la protection de l'environnement et habilitée à siéger dans les instances locales consultatives.

De par ses statuts, elle se doit de remplir diverses missions se déclinant selon deux axes principaux :

- › gérer et protéger les milieux aquatiques et les ressources piscicoles, ainsi que mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental,
- › assurer le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche et la mise en valeur du patrimoine halieutique local.

L'ÉQUIPE DE LA FÉDÉRATION
BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Bureau de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est composé d'un Président, d'un Trésorier, d'une Secrétaire et de 2 Vice-Présidents.

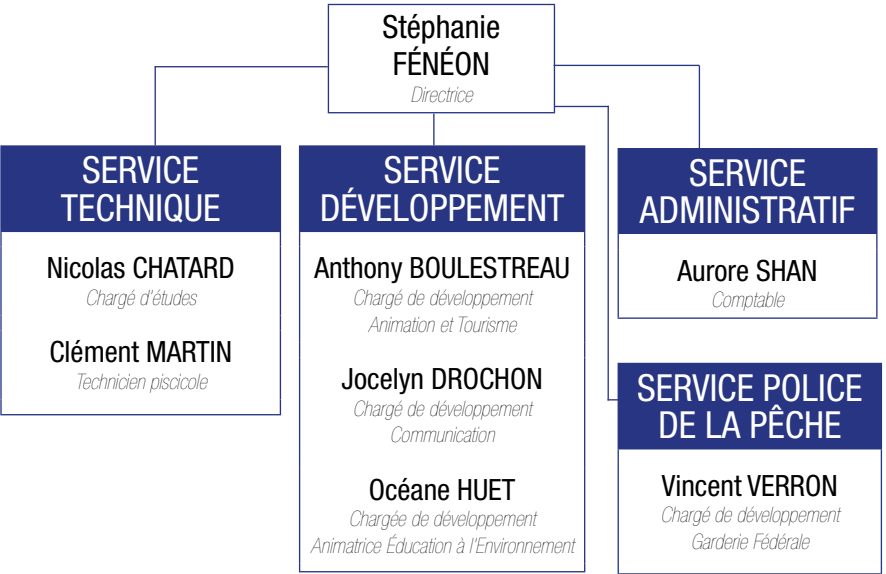
Bernard MERLIN	Félix DURAND	Marylise VINCENT	Yves ROUVRAY
Président Fédéral	Trésorier	Secrétaire	Vice-Président

Le Conseil d'Administration est composé des membres du Bureau et de 6 Administrateurs.

Bernard BOUTEILLER	Jérôme FLOT	Marc GARNIER	André MARCHAND	Yannick MALLET	Bernard VIGANT
-----------------------	----------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

SALARIÉS

L'équipe salariée de la Fédération est composée de 8 personnes réparties en différents services.



La Fédération en chiffres



Rapport
moral

«En 2025 notre loisir reste attractif puisque, même si les pêcheurs en recherche de belles prises déplorent leur relative rareté, nos adhésions sont à la hausse.

En 2025, ce n'est pas tant la quantité d'eau que sa qualité qui a accaparé notre attention.

Les AAPPMA qui encouragent déjà leurs adhérents à exercer leur rôle de sentinelle des rivières et de lanceurs d'alerte aux pollutions, peuvent également les sensibiliser à la fragilité des populations de poissons et à la préservation des espèces.

Les réempoisonnements ne sont pas une solution à long terme car les poissons d'élevage ont des capacités à résister aux pollutions et à se reproduire qui sont diminuées et la ressource ne se régénère pas.

Si éduquer nos adhérents à protéger le milieu et les poissons est important, cela ne suffit pas.

Il est continuellement nécessaire d'argumenter pour la défense de nos rivières, auprès des partenaires de la politique de l'Eau.

Cette mission de représentativité demande de la disponibilité et de l'engagement et les besoins en bénévoles, tant au niveau de la Fédération qu'au niveau des AAPPMA, est quasi vital.

Ce manque de bénévoles impacte la fin de mandat du Conseil d'Administration et nous procédons aujourd'hui à des élections complémentaires. Je remercie les candidats qui ont accepté de se plier au processus électif : ils feront profession de foi lors de cette Assemblée Générale Ordinaire pour exprimer leurs motivations et les talents qu'ils souhaitent offrir à la Fédération.

En 2025 la Fédération a choisi d'investir dans l'achat du site de Montayer et ainsi de préserver l'outil de travail indispensable au développement de ses activités.

Après les exercices déficitaires de 2022, 2023 et 2024, la banque prêteuse a posé le préalable du rétablissement de notre

balance financière.

Nous avons répondu à cette exigence en suivant les recommandations de nos commissaires aux comptes tant dans le choix de nouveaux prestataires que dans le choix de ne procéder au remplacement que d'un salarié sur les deux qui ont démissionné.

Pour continuer dans cette voie et éclairer les futurs choix budgétaires que nous devons faire, nous nous appuierons sur une comptabilité analytique que nous mettons en place grâce au travail conjugué de notre nouveau cabinet comptable et de notre nouvelle comptable.

Cependant, l'acquisition de Montayer est un investissement conséquent qui doit être amorti. Aussi, un nouveau projet pour la Maison Pêche Nature (MPN), sur lequel travaillent déjà les élus et les salariés, a parmi ses objectifs de promouvoir plus nettement l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et d'ouvrir le site à de nouveaux publics.

En 2025 enfin, élus et salariés ont procédé à l'évaluation du Projet Associatif 2021-2025 échu et ont écrit le nouveau Projet Associatif 2026-2031 (qui va vous être présenté pour vote).

Le Projet Associatif est la feuille de route de notre Fédération. Lors des Assemblées Générales Ordinaires annuelles, les bilans d'activités des services administratif, technique et développement décriront le niveau d'atteinte de leurs objectifs respectifs. Ces évaluations intermédiaires valoriseront ainsi plus régulièrement l'expertise et le travail de nos personnels.

La crise du bénévolat qui fragilise notre représentativité, l'animation des secteurs en lien avec les déclinaisons du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles et du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche qui doit rapprocher Fédération et AAPPMA et la mise en œuvre du nouveau projet de la MPN ont été identifiés comme des priorités du Projet 2026-2031.

Merci à tous pour votre engagement au service de la cause de la pêche et des poissons».

Bernard MERLIN
Président de la Fédération



Rapport Financier

Commentaires sur les comptes 2025

Présenté par Karinne TRAPASSO
Expert Comptable Kalliance



**FEDERATION MAINE ET LOIRE
PECHE ET PROTECTION MILIEU
AQUATIQUE**

Le vendredi 27 février 2026

Commentaires de l'Expert-Comptable sur les comptes de 2025

Les comptes qui vont être soumis à votre approbation ont été présentés aux vérificateurs aux comptes le 24 février 2026 et arrêtés par votre Conseil d'Administration le 09 mars 2026.

Ils appellent les commentaires suivants :

CHANGEMENT DE METHODE

Il a été retenu la méthode suivante concernant le rattachement des subventions :

- Les projets subventionnés pour lesquels les dépenses n'ont pas été engagées ne sont pas provisionnés.
- Les subventions à venir sont rattachées à l'exercice en fonction du taux d'avancement du projet (au rythme des dépenses).

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat mesure l'activité et les charges de l'association au cours de l'exercice 2025, pour en déterminer un bénéfice ou un déficit.

www.kallianceconseil.fr

karinne@kallianceconseil.fr – Tel. 02 41 31 15 65 - Port. 06 80 68 12 12

17 bis rue Montesquieu 49 100 ANGERS

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Pays de Loire – SARL au capital de 7 500 € RCS
ANGERS 518 363 866

COMPARAISON RÉSULTAT 2025 – 2024

L'exercice se traduit par un bénéfice de 180 309 euros contre une perte de 8 374 euros l'an passé, soit une variation positive de 188 683 euros.
Cette variation s'explique principalement par :

Évolutions favorables	
▪ Hausse des subventions	+ 83 K€
▪ Hausse des cotisations	+ 23 K€
▪ Baisse des frais de personnel	+ 38 K€
▪ Baisse des charges externes	+ 63 K€
Évolutions défavorables	
▪ Baisse des prestations et des entrées MPN	- 8,3 K€
▪ Augmentation des impôts (Droits d'acquisition sur terrain)	- 46 K€

Notons, concernant les travaux que sur l'année 2025 :

- 46 chantiers ont été suivis pour un budget global de 927 K€ de dépenses et 374 K€ de subventions prévisionnelles ;
- 16 chantiers ont été ouverts et 31 clos sur l'année ;

L'année 2025 a été marquée par un grand projet : l'acquisition du terrain et du plan d'eau de « Montayer » :

- Montant de l'investissement : 700 000 €
- Frais d'actes : 54 000 €
- Montant subventionné : 96 000 €
- Montant financé par emprunt : 480 000 €
- Montant autofinancé : 180 000 €

BILAN

Le bilan reflète le patrimoine de la fédération.

ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif immobilisé net s'élève à 2 433 957 euros (terrains, parts sociales, matériel, constructions). La totalité des acquisitions concerne le site de MONTAYER, pour un montant s'élevant à 702 K€ sur l'exercice 2025.
Les immobilisations financières comprennent les parts sociales BPA pour 200 K€, les nouvelles parts sociales SCPI BPGO pour 239 K€, ainsi qu'un compte-titres NATXIS BPGO de 240 K€.

ACTIF CIRCULANT

Les créances s'élèvent à 238 131 euros. Il s'agit pour l'essentiel de subventions à percevoir (travaux et aides à l'emploi).
La trésorerie s'élève à 564 450 euros, soit une baisse de 446 430 euros en comparaison à 2024, essentiellement placé en compte-titres et SCPI BPGO.

DETTES

Le total des dettes s'établit à 932 668 euros. Elles concernent principalement :	
▪ Dettes vis-à-vis de l'Agence de l'Eau (partie reversée des cartes)	150 078 €
▪ Vignettes AAPMA	109 885 €
▪ Les dettes sociales et fiscales	70 476 €
▪ Les dettes fournisseurs	55 027 €
▪ Emprunt capital restant à solder	534 204 €

FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés s'élèvent à 7 951 € au 31 décembre 2025 contre 9 250 € en 2024. Ils concernent les projets suivants :

- Aménagement du parking

Les fonds dédiés pour le terrassement du parking sont repris sur une durée de 10 ans.

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds propres de la Fédération s'élèvent à 2 361 225 euros au 31 décembre 2025.

CONCLUSION

L'exercice se traduit par un bénéfice de 180 309 euros, essentiellement alimenté par les subventions liées à l'acquisition du site de « Montayer ». La situation financière est saine. Les ventes de cartes de pêche sont en hausse en 2025 par rapport à 2024, et la Maison Pêche et Nature connaît un maintien de son activité.

MME KAUNNE TRAPASSO
EXPERT COMPTABLE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	10 357	10 167	189	623
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 370 149	338 128	1 032 021	336 099
	Constructions	2 130 981	1 416 383	714 518	771 988
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	109 366	99 236	10 129	15 326
	Autres immobilisations corporelles	302 527	286 913	15 615	30 693
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	680 025		680 025	200 200
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				1 580
	Autres immobilisations financières	1 580		1 580	
	TOTAL (I)	4 604 824	2 150 826	2 453 997	1 346 349
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
TOTAL	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	35 752		35 752	35 382
	Autres créances	212 439		212 439	299 959
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	36 210		36 210	34 268
	DISPONIBILITES	564 430		564 430	1 010 880
	Charges constatées d'avance	19 059		19 059	14 966
	TOTAL (II)	847 889		847 889	1 385 394
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Frais de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	5 452 713	2 150 826	3 301 886	2 731 742
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				1 580	1 580
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organe de tutelle
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres	Fonds associés sans droit de reprise	294 056	294 056
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisé, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Frais de réévaluation		
	Réserves	1 797 641	1 806 015
	Report à nouveau	188 389	(8 374)
	Résultat de l'exercice		
	TOTAL des fonds propres	2 272 086	2 891 697
	Autres fonds associés		
	Fonds associés avec droit de reprise		
	- Appoints		
Fonds dédiés	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financiers		
	Droits des propriétaires		
	Frais de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	89 222	105 329
	Provisions réglementées		
	TOTAL des autres fonds associés	89 222	105 329
	TOTAL des fonds associés	2 361 228	2 197 037
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	7 991	9 250
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	TOTAL des fonds dédiés	7 991	9 250
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	534 204	72 497
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 037	
	Dettes fiscales et sociales	78 476	63 266
	DETTES DIVERSES		
TOTAL	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	372 961	385 510
	Produits constatés d'avance		4 183
	TOTAL des dettes	932 668	525 456
	Frais de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 301 886	2 731 742
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	180 388,56	(8 373,72)
	(1) Dont à moins d'un an	932 668	525 456
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	261	
	ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
12 mois		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	31 521	33 895
	Prestations de services	78 608	86 977
	Productions stockées		
	Production immobilisée		4 218
	Subventions d'exploitation	383 873	199 815
	Dons		
	Cotisations	630 108	606 868
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	146 341	148 714
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		10 618
	Autres produits	458	4 397
	Total des produits d'exploitation	1 169 827	1 095 488
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	34 521	38 888
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	308 996	373 848
	Impôts, taxes et versements assimilés	64 634	18 694
	Rémunération du personnel	385 526	413 676
	Charges sociales	143 301	153 488
	Subventions accordées par l'association	908	73 354
	Dotation aux amortissements et dépréciations	74 145	78 235
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	104	943
	Total des charges d'exploitation	1 012 886	1 148 101
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	157 741	(52 608)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	28 614	33 647
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	8 829	1 229
	2 - RESULTAT FINANCIER	14 785	32 418
Charges financières	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	172 526	(20 190)
	Produits exceptionnels	12 255	21 316
	Charges exceptionnelles		1 835
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 255	19 480
	Impôts sur les sociétés	5 732	9 164
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 259	1 508
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	1 206 956	1 151 956
	TOTAL DES CHARGES	1 026 647	1 169 328
	EXCEDENT ou DEFICIT	180 309	(8 374)
PRODUITS Bénévoles Charges Bénévoles	PRODUITS	23 344	9 504
	Bénévoles	23 344	9 504
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	23 344	9 504
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	23 344	9 504



Animation «Je découvre la pêche en float tube» à la Maison Pêche Nature



Rapport des vérificateurs aux comptes

Présenté par Alain AUGELLE &
Dominique OGER

«Nous soussignons, Alain AUGELLE et Dominique OGER, vérificateurs aux comptes, avons procédé à notre mission le lundi 23 février 2026 en présence de Mme Aurore SHAN, secrétaire comptable.

Contrôle de la réalisation budgétaire

Avant la réunion du 23 février 2026, nous avons reçu par courrier le grand livre 2025.

Le jour de la réunion les postes budgétaires ont fait l'objet d'un examen très attentif. La Fédération nous a permis de vérifier les comptes dans un bon état d'esprit et à répondu à toutes nos questions.

Contrôle de gestion

Le bilan est positif bien au-dessus des prévisionnels, il reste quelques questions par rapport aux charges :

- Du photocopieur
- Vêtements et chaussures (mutualisés)
- Au niveau du personnel nous pensons vraiment que nous sommes au maximum, même si nous avons des aides.

Il y a eu beaucoup d'efforts de faits, cela prend la bonne direction.

En conclusion

Nous sommes satisfaits de nombreux efforts ont été fait en 2025 sur la diminution des dépenses.

En espérant que les ventes de cartes soient encore aux rendez-vous en 2026 !

Il serait important qu'une partie du bénéfice soit réattribué dans l'entretien et la réfection des plans d'eau.

Avec le nouveau cabinet comptable, nous avons l'impression qu'il y a plus de clarté, de visibilité, dans les comptes.

Attendons l'exercice 2026 pour le confirmer.

Nous félicitons le trésorier pour la bonne tenue de ses comptes et demandons à l'assemblée générale de lui donner quitus pour l'exercice 2025.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions ».

Budget prévisionnel 2026

Présenté par Félix DURAND
Trésorier Fédéral

DÉPENSES

	Budget 2026	Réalisation 2025	Budget 2025
60 - Achats	64 500,00	75 246,00	37 720,00
Achats Alevins	31 000,00	34 521,00	
Eau/Electricité/Carburant	17 000,00	17 985,00	24 100,00
Fournitures	16 500,00	22 740,00	13 620,00
61 - Services extérieurs	145 500,00	142 942,00	122 556,40
Locations	17 000,00	18 223,00	67 500,00
Amodiations Location pêche	44 500,00	51 817,00	
Entretien et réparation	55 000,00	41 455,00	34 856,40
Assurance	25 000,00	19 944,00	19 000,00
Etudes et recherches	3 000,00	10 643,00	
Documentation	1 000,00	860,00	1 200,00
62 - Autres services extérieurs	98 400,00	125 330,00	166 841,98
Honoraires	20 000,00	22 165,00	55 000,00
Ristourne Dépositaires	11 000,00	10 651,00	
Publicité, publication	7 000,00	5 710,00	66 541,98
Déplacements	21 800,00	26 295,00	44 200,00
Mission réception & Actions éducatives	18 000,00	26 182,00	
Téléphonie / Poste / Services bancaires	13 600,00	15 857,00	
Côtitisations	7 000,00	18 470,00	1 100,00
63 - Impôts et taxes	8 500,00	64 634,00	22 244,00
Autres impôts et taxes	8 500,00	64 634,00	22 244,00
64 - Charges des personnels	454 500,00	528 726,00	522 246,27
Rémunération des personnels, bureau	325 200,00	374 712,00	387 246,27
Charges sociales	121 300,00	143 200,00	135 000,00
Formations & stages	8 000,00	10 814,00	
65 - Autres charges de gestion courante	67 000,00	1 059,00	106 437,99
Subvention aux AAPPMA / EDEN	15 000,00	-42 223,00	62 353,70
Subvention travaux / projets	15 000,00	18 204,00	40 912,00
Répartition EHGO et promotion	12 000,00		
Autres contributions	25 000,00	25 078,00	3 172,29
66 - Charges financières	22 000,00	8 829,00	1 300,00
67 - Charges exceptionnelles	-	-	2 200,00
68 - Dotations aux amortissements, provisions	190 000,00	74 147,00	78 000,00
69 - Impot sur les sociétés	7 900,00	5 732,00	
TOTAL DES CHARGES	1 058 300,00	1 026 645,00	1 059 546,64
Excédent prévisionnel (bénéfice)	26 600,00	180 309,00	46 076,40

PRODUITS

	Budget 2026	Réalisation 2025	Budget 2025
70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	107 500,00	109 989,00	80 000,00
Entrée MPN	42 500,00	53 608,00	41 000,00
Prestation études et recherche	35 000,00	25 060,00	39 000,00
Alevins	30 000,00	31 321,00	
72 - Production pisciculture, étang		-	
		-	
74 - Subventions d'exploitations	232 000,00	275 584,00	225 992,84
Subvention travaux	21 000,00	19 917,00	53 992,84
Subvention travaux fédération	5 000,00	2 444,00	
Agence de l'eau , Région, FNFP	31 000,00	63 998,00	
Subvention aides à l'emploi	175 000,00	187 625,00	172 000,00
Subvention Autres		1 600,00	
75 - Autres produits de gestion courante	730 400,00	776 964,00	735 633,80
Cotisations	569 050,00	606 440,00	583 463,50
Dommages et Intérêts	40 000,00	52 015,00	40 000,00
Fermage	1 350,00	456,00	1 350,00
Répartition EHGO et promotion	120 000,00	114 835,00	110 820,30
Autres		3 218,00	
76 - Produits financiers	8 000,00	14 785,00	28 000,00
77 - Produits exceptionnels	-	12 255,00	4 180,00
Quote part subvention et investissement	4 000,00	16 118,00	17 130,00
78 - Reprises sur provisions	1 500,00	1 259,00	1 500,00
Dons manuels - sponsoring	-	-	13 186,40
TOTAL DES PRODUITS	1 084 900,00	1 206 954,00	1 105 623,04
Insuffisance prévisionnelle (déficit)			

Commentaires :

Le budget prévisionnel a été approuvé par le Conseil d'Administration le 16 février 2026.

Ce budget a été construit dans un souci de poursuivre les efforts d'économies engagés l'an passé, et avec toute la prudence nécessaire afin de faire face à d'éventuels imprévus.

Nous sommes par exemple toujours dans l'expectative d'éventuels travaux nécessaires à réaliser sur notre plan d'eau de Passavant.

Après l'acquisition de notre site de Montayer, nous allons également devoir mener certains travaux de remise aux normes nécessaires voire obligatoires (mises aux normes de l'assainissement et de l'électricité notamment).

Aussi afin de pouvoir faire face à de telles dépenses, nous nous sommes ménager une certaine marge de manœuvre avec un excédent prévisionnel de 26 600 €, et près de 40 000 € de provisions pour les projets cités plus haut.

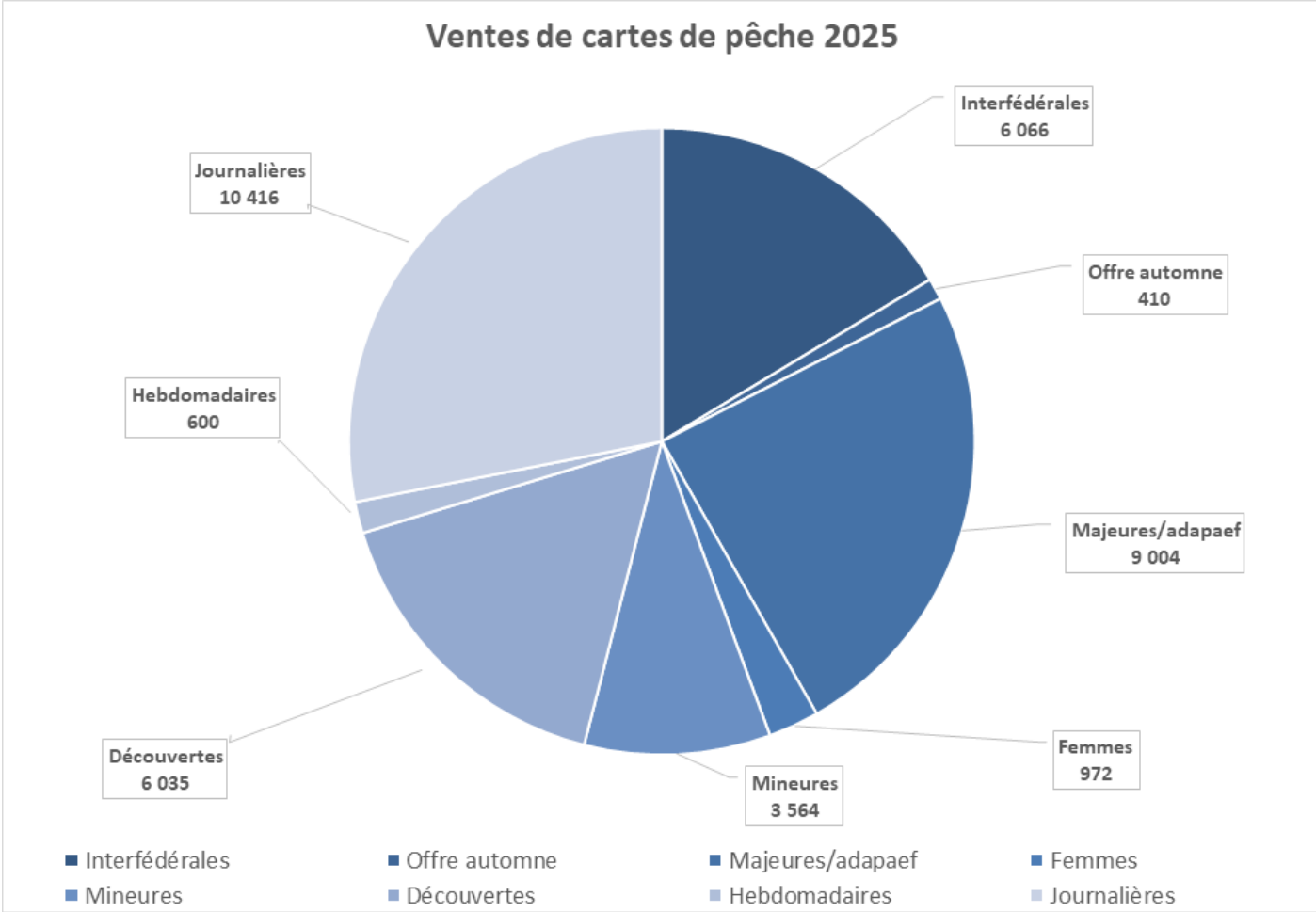
Ne souhaitant pas compter que sur les cotisations et les subventions, nous comptons également développer davantage notre site de Montayer afin d'aller chercher de nouvelles rentrées d'argent. Et nous n'oublions pas également que nous devons valoriser les autres sites que nous gérons avec l'appui des AAPMA à travers le département.

Bilan des ventes de cartes 2026

Présenté par Félix DURAND
Trésorier Fédéral

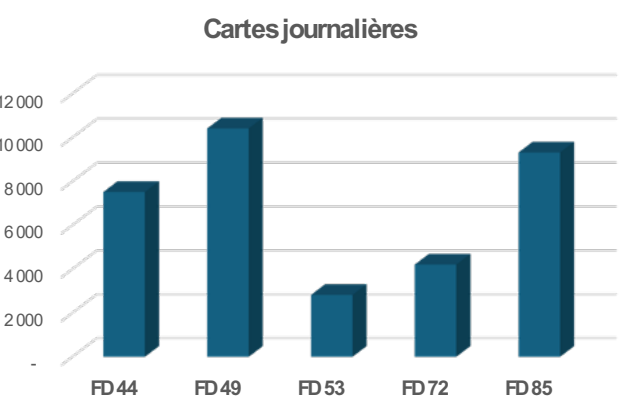
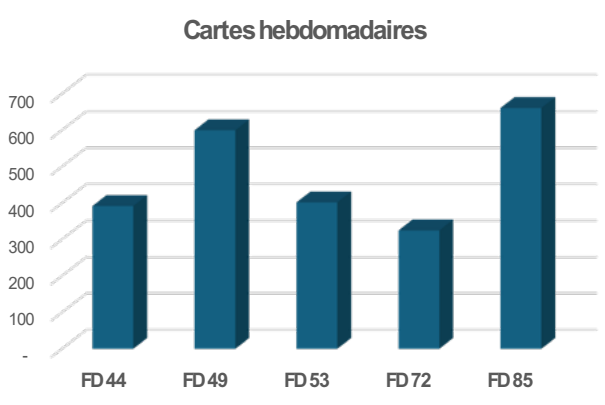
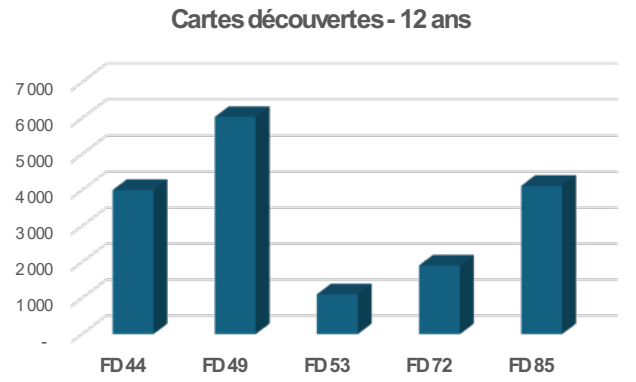
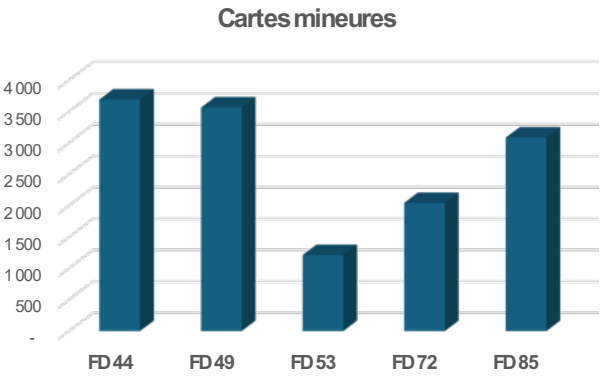
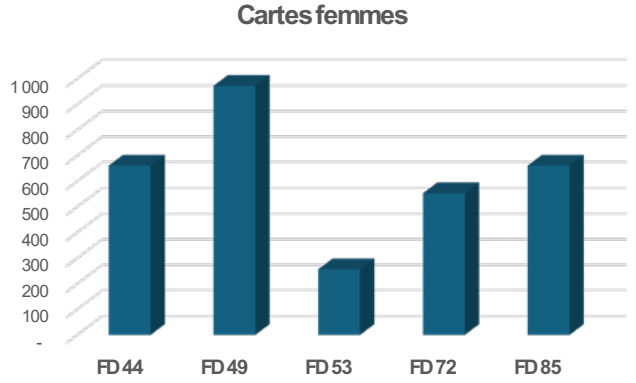
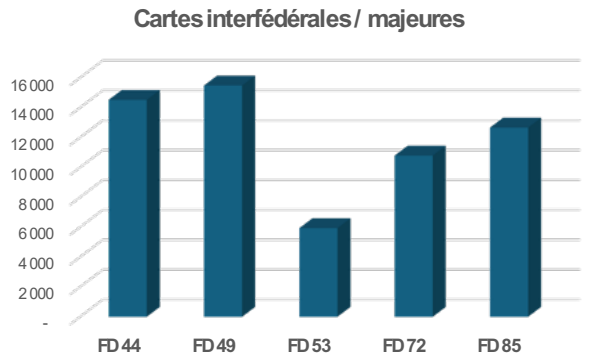
LES EFFECTIFS DANS LE DÉPARTEMENT EN 2025

CARTES	2024	2025	DIFF. %
Interfédérales	5 850	6 066	+ 3,69 %
Offre automne	476	410	-13,87 %
Majeures/adapaef	8 313	9 004	+8,31 %
Femmes	903	972	+7,67 %
Mineures	3 468	3 564	+ 2,77 %
Découvertes	5 103	6 035	+ 18,26 %
Hebdomadaires	550	600	+9,09 %
Journalières	9 236	10 416	+ 12,79%
TOTAL	33 899	37 067	+ 9,35 %



CARTES ASSOCIATION RÉGIONALE 2025

CARTES	FD 44	FD 49	FD 53	FD 72	FD 85
Interfédérales	7 367	6 066	3 080	5 830	5 376
Offre d'automne	548	410	88	134	
Majeures / ADAPAEF	6 605	9 004	2 763	4 829	7 288
Femmes	661	972	256	553	661
Mineures	3 691	3 564	1 212	2 043	3 083
Découvertes	4 005	6 035	1 109	1 909	4 122
Hebdomadaires	392	600	402	325	661
Journalières	7 518	10 416	2 825	4 207	9 321
TOTAL :	30 787	37 067	11 735	19 830	30 512



Commission Milieux

Félix DURAND - Élu référent

Nicolas CHATARD & Clément MARTIN - Salariés référents



En 2025, le service technique de la Fédération a piloté et mené à terme plusieurs actions inscrites dans les différents Contrats Territoriaux Eau du Département. Ces interventions ont porté notamment sur des travaux de restauration morphologique (Pont Rame), l'amélioration de la capacité d'accueil piscicole (Moine), ainsi que la mise en place de réseaux de suivi des températures sur l'Èvre et le Layon. À ces actions s'ajoute l'étude de reconnexion de la Tourdille (Thouet).

L'ensemble de ces projets et études a été rendu possible grâce à l'implication des salariés et des élus de la Fédération au sein de nombreuses instances de concertation, notamment la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les groupes techniques des Contrats Territoriaux Eau, dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques. Par ailleurs, l'apport régulier d'expertises et d'avis techniques sur des projets portés par les syndicats et les collectivités a permis à la Fédération de conforter sa place au cœur des enjeux de préservation et de restauration des milieux aquatiques, en s'affirmant comme un acteur incontournable pour l'ensemble des partenaires.

Modélisation de l'écoulement du Thouet en vue de restaurer la continuité hydro-sédimentaire et piscicole et la reconnexion de l'annexe hydraulique de la Tourdille

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau multithématique, porté par l'Agglomération de Saumur Val de Loire et visant à répondre aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau, notamment en matière de continuité piscicole et hydro-sédimentaire, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mené une étude portant sur la reconnexion d'une annexe hydraulique du Thouet, la boire de la Tourdille, située dans le département de Maine-et-Loire.

Cette étude a consisté en une modélisation hydraulique du cours d'eau, à différents débits, en amont et en aval de l'ouvrage de Bron, afin de définir les niveaux actuels de connexion de la boire, puis de proposer des simulations d'aménagements visant, si nécessaire, à favoriser les phases d'ennoiement et d'exondation sur une période favorable à la reproduction du brochet.

À l'issue de cette analyse, l'un des scénarios étudiés permettrait de favoriser la connexion de la boire tout au long de l'année, d'éviter la fermeture de sa connexion aval, tout en conservant les bénéfices des travaux de rétablissement de la continuité piscicole et hydro-sédimentaire réalisés antérieurement.

La Fédération assurera la maîtrise d'ouvrage afin de porter les travaux nécessaires dans le cadre du prochain contrat territorial eau, prévu pour la période 2027-2029.



Résultats – Scénario 4 : Augmentation de la cote des radiers

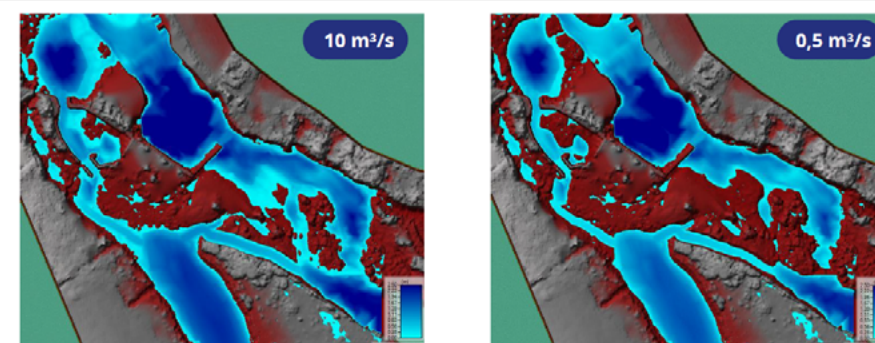


Figure 48 : Modélisation des hauteurs d'eau - scénario 4 (M.Garnault)

Tableau 8 : Répartitions des débits du Thouet - simulations HEC-RAS (M.Garnault)

Débit Thouet (m³/s)	1	2	3	5	10	12	15
Radier rive droite	0	0,3	1,1	2,8	7	8,5	10,7
Radier rive gauche	0	0	0	0	0,3	1,6	1,1
Connexion à la Tourdille	1	1,7	1,9	2,2	2,7	2,9	3,2

27

Maxime Garnault

Restauration morphologique de l'aval du Pont Rame



Les travaux du Pont Rame ont pu être finalisés en 2025, après avoir été interrompus en 2024 à la suite de la brusque montée des eaux survenue en octobre 2024. Ils sont conformes au dossier déposé en 2023.

Un inventaire piscicole sera réalisé en 2026 afin d'assurer un premier suivi post-travaux et de caractériser rapidement l'évolution du peuplement piscicole.

Amélioration de la capacité d'accueil sur la Moine (Saint Crespin sur Moine)

En septembre 2021, l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre Nantaise, dans le cadre du Contrat Territorial, a réalisé des travaux de rétablissement de la continuité hydro-sédimentaire et piscicole sur l'ouvrage du Moulin Cassé. Afin de compenser la perte d'habitats de berge, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mené une action de diversification des habitats sur une partie du bief impacté. Cette intervention permettra de maintenir, voire d'augmenter, la capacité d'accueil piscicole.

La mise en place de souches et de branches immergées offrira des zones d'abri aux poissons et constituera, pour certaines espèces comme la perche commune, des supports favorables à la reproduction.



En avril 2026, un suivi des aménagements sera réalisé, puis, en juin 2026, un premier inventaire piscicole permettra d'évaluer l'impact de ces travaux. Parallèlement à ces actions menées en partenariat avec les différentes structures départementales, le service technique a également réalisé des études et expertises pour le compte de sociétés privées, telles que Vinci Autoroutes ou le groupe Nivet, dans le cadre d'étude d'impacts.

ADN Environnemental sur le Layon et l'Hyrôme (Groupe Vinci)

L'ADNe (acide désoxyribonucléique environnemental) est une technique permettant d'identifier les espèces présentes dans un milieu donné. Cette approche consiste à extraire des molécules d'acide désoxyribonucléique issues des organismes vivants, libérées notamment par des excréments, des déjections ou des fragments cellulaires, à partir d'échantillons d'eau. La production de ces molécules varie selon les espèces et dépend de plusieurs facteurs, tels que la densité d'individus, leur biomasse, leur âge, leur activité et leur métabolisme. Ces molécules sont détectables dans le milieu pendant une période allant de quelques jours à plusieurs semaines.

Ce protocole a été mis en œuvre sur les cours d'eau du Layon et de l'Hyrôme dans le cadre du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, relatif à des travaux réalisés par la société Autoroutes du Sud de la France. L'analyse des résultats n'a pas révélé d'éléments inattendus concernant les espèces piscicoles identifiées au niveau des points de prélèvement.

En revanche, pour les bivalves, les analyses ont mis en évidence la présence d'une espèce protégée au niveau national, la Grande Cyclade (*Sphaerium rivicola*), sur le Layon. Cette étude a permis de formuler des recommandations d'actions spécifiques à mettre en œuvre pendant la phase de chantier afin de limiter les impacts sur cette espèce.



Etude du peuplement piscicole Layon amont (Groupe Nivet)

En 2025, dans le cadre du suivi environnemental réglementaire, l'exploitant a mandaté la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour réaliser une campagne d'évaluation du peuplement piscicole sur le tronçon réaménagé (à Cléré sur Layon). Cette expertise s'inscrit dans la continuité des suivis précédemment réalisés en 2015 et 2020 par la Fédération sur ce même secteur. L'inventaire par pêche électrique a été effectué le 15 mai 2025, dans des conditions hydrologiques normales.

L'indice poisson rivière (IPR), calculé en 2025, montre une amélioration relative par rapport à 2020, traduisant une légère progression de la qualité piscicole sur le tronçon réaménagé. Cependant, le régime hydrologique fortement contraint, caractérisé par des étiages sévères et des assecs estivaux réguliers, limite le maintien d'un peuplement piscicole pérenne. Le tronçon fonctionne principalement comme une zone de vie temporaire au printemps, sans permettre l'installation durable des espèces.

Enfin, dans le cadre de l'acquisition du plan d'eau de Passavant, des capteurs permettent de suivre en temps réel le niveau d'eau sur la digue, afin de prévenir tout risque de submersion, conformément à la réglementation en vigueur.

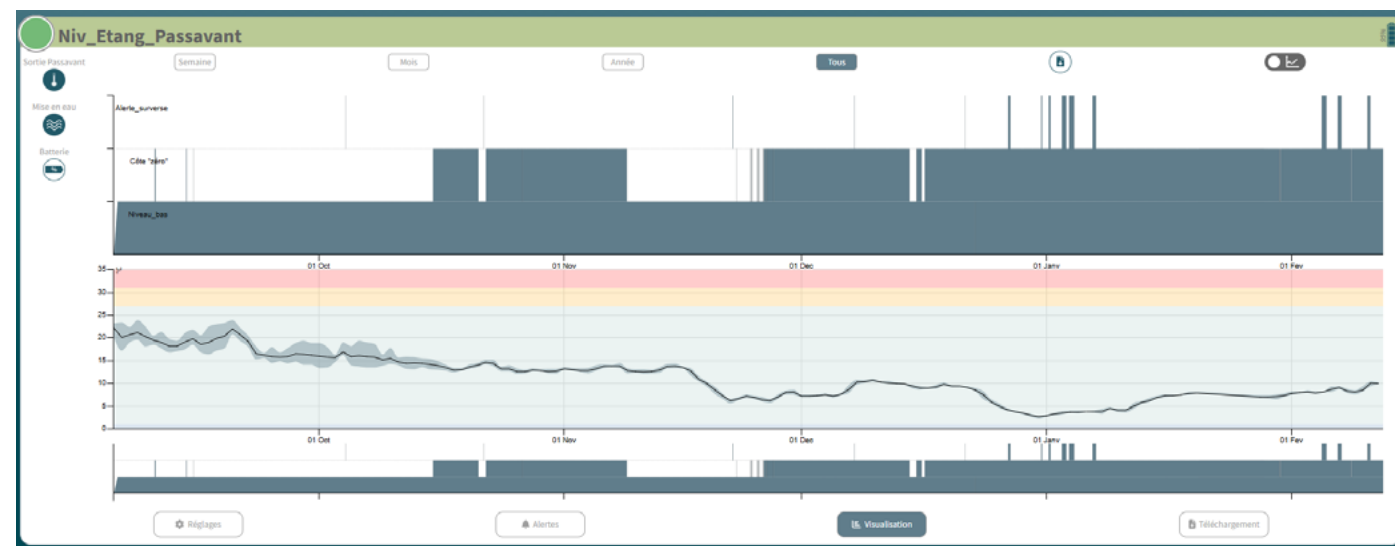


Gestion des niveaux d'eau à Passavant-sur-Layon

La digue du plan d'eau de Passavant-sur-Layon, propriété de la Fédération, a été classée en catégorie C par l'Administration. Cette classification réglementaire impose notamment la mise en place d'un système de surveillance des niveaux d'eau. À cet effet, la Fédération a équipé le plan d'eau d'une sonde autonome dotée de trois capteurs de niveau. Consultable à distance, cette sonde permet de savoir si le niveau critique bas, le niveau critique haut (niveau maximal que peut supporter la digue avant risque de rupture) ou le niveau facilitant la mise en eau des zones inondables en queue d'étang est atteint.

Grâce à ce suivi en temps réel accessible sur internet, la Fédération, avec l'aide de l'AAPPMA locale, pourra gérer de manière plus précise et efficace les niveaux d'eau de l'étang, favorisant la reproduction du brochet au printemps et la gestion des pics de crue en hiver.

Enfin, pour finaliser le classement auprès de l'Administration, la Fédération devra également justifier que l'ouverture des vannes est suffisante pour prévenir toute submersion et possible arrachement de la digue. Cette analyse sera réalisée courant 2026.



Etudes HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Slimat)

Enfin, le service technique a participé à de nombreuses réunions concernant les études HMUC. Bien que la plupart de ces études soient désormais finalisées et que les PTGE (Projets de Territoire de Gestion de l'Eau) qui en découlent soient en cours de déploiement, la Fédération reste pleinement mobilisée sur la question du quantitatif.

Pour rappel, un PTGE repose sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement collectif de l'ensemble des usagers d'un territoire — eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc. — afin d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles, tout en garantissant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et en anticipant les impacts du changement climatique.

Le PTGE vise à mobiliser, à l'échelle du territoire, des solutions qui maximisent les synergies entre bénéfices socio-économiques et externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable. Il doit également intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (Source : Ministère de l'Agriculture).

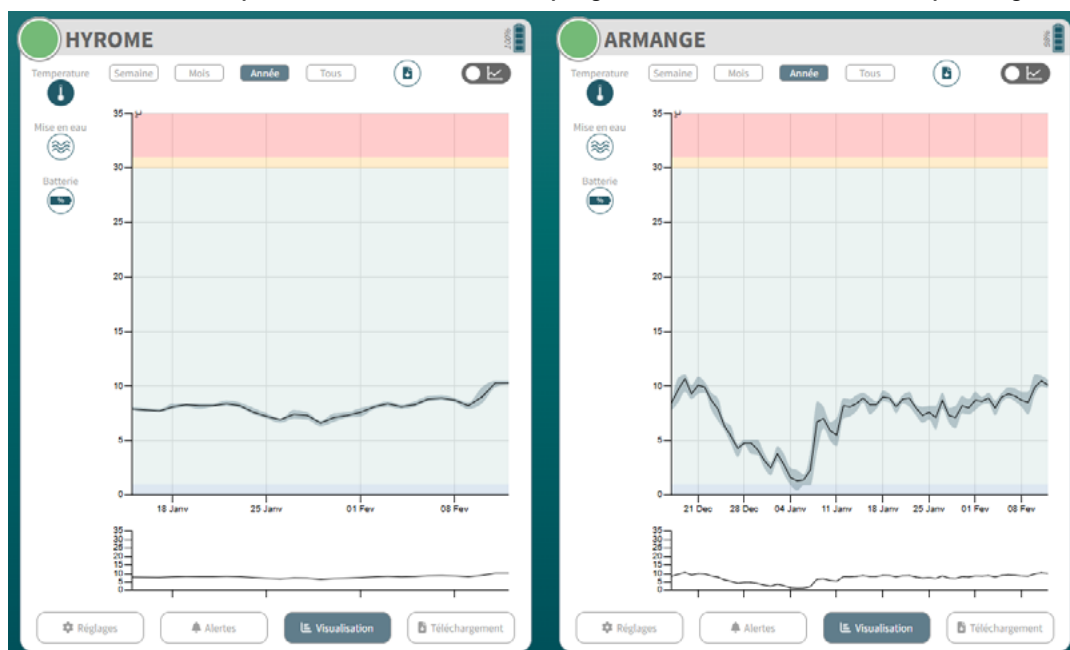
Il nous appartient de rester vigilants afin que les solutions proposées restent fondées sur la nature et non sur le stockage à usage privé, d'autant que les dernières directives de l'État prévoient que la validation des PTGE ne pourra intervenir qu'après une nouvelle étude socio-économique. Cela nous préoccupe, car il existe un risque que l'économie agricole prime sur l'équilibre de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques.

Augmentation du réseau de suivi des températures (bassins de l'Èvre et du Layon)

La température de l'eau joue un rôle majeur dans la dynamique de nombreux organismes aquatiques. Elle influence leur croissance, leur reproduction, leur comportement, ainsi que leur répartition dans l'espace. Le dérèglement climatique contribue fortement à l'augmentation des températures des cours d'eau, mais également à la modification des régimes de précipitations. Il est donc essentiel de prendre en compte ce paramètre afin de comprendre le lien entre l'évolution des températures et la dynamique des organismes aquatiques, et de concevoir des mesures de gestion adaptées et efficaces sur le long terme.

Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des peuplements piscicoles et du développement du Plan Départemental de Gestion de la Pêche, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a décidé, en partenariat avec les structures porteuses de contrats territoriaux, de déployer un réseau de surveillance des températures des cours d'eau du département.

Ce dispositif a été testé en priorité sur le bassin de la rivière Èvre, en partenariat avec le Syndicat Mixte Intercommunal de la rivière Èvre, puis étendu au territoire du Syndicat Layon-Aubance-Louets. Dans ce cadre, 12 sondes autonomes, consultables à distance, ont été installées sur plusieurs cours d'eau. Le programme est financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 30 % par la Région Pays de la Loire et 10 % par la Fédération Nationale de la Pêche en France. À terme, ce réseau sera étendu à l'ensemble des bassins versants du département, offrant ainsi une vision globale et précise de la température des cours d'eau pour mieux orienter les mesures de gestion et de préservation des milieux aquatiques.



Etudes et actions sur les milieux

Comme les années précédentes, le service technique a poursuivi ses activités, menant des études (expertises, conseils, suivi des actions des partenaires départementaux) ainsi que des projets de restauration de milieux aquatiques, dans le cadre des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques ou d'actions propres à la Fédération.

S'y ajoutent les missions de veille technique, telles que la participation à des programmes départementaux (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, qualité de l'eau, ou suivi des Espèces Exotiques Envahissantes), le suivi de la mise à jour des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, la participation aux enquêtes publiques et la délivrance d'avis techniques.

PERSPECTIVES 2026

Mise en place réseau d'un suivi de température sur les bassins de l'Oudon et de l'Authion

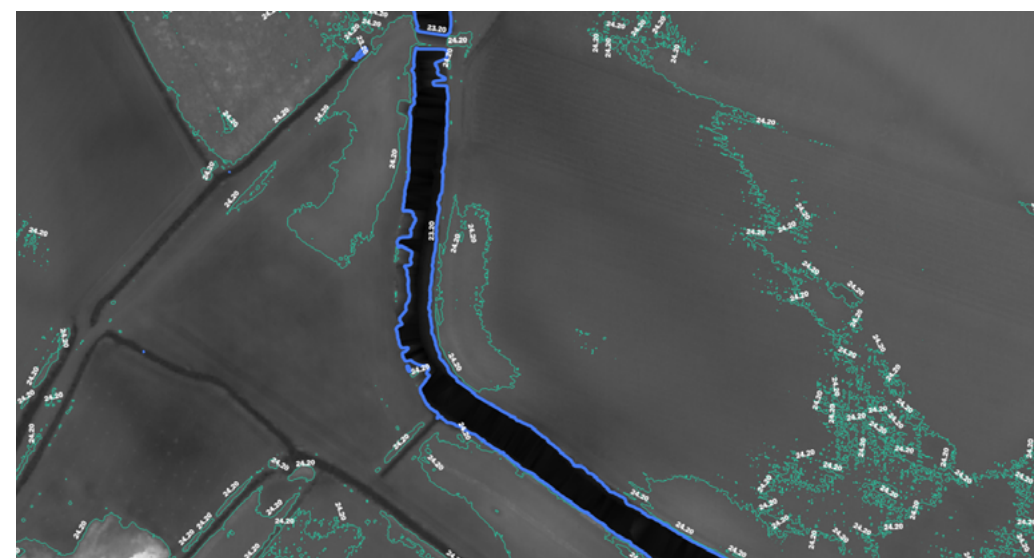
Tout comme sur les bassins de l'Èvre et du Layon, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique va déployer des sondes de température sur les bassins de l'Oudon et de l'Authion. Ces actions, à l'instar de celles menées sur le Layon, seront financées à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 30 % par la Région Pays de la Loire et 10 % par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Caractérisation des zones inondables propices à la reproduction du brochet

À la suite de la réalisation par l'Institut National de l'Information Géographique de Modèles Numériques de Terrain sur l'ensemble du département, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique va conduire une étude à l'échelle de chaque contexte du Plan de Développement pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles, en prenant le brochet comme espèce repère. Cette étude permettra d'identifier les zones potentiellement inondées durant la période de reproduction du brochet.

L'utilisation du Modèle Numérique de Terrain sur QGIS permettra de représenter les zones inondées aux débits moyens des mois de février, mars, avril et mai. Les résultats seront présentés sous la forme d'un atlas cartographique et d'un modèle numérique.

Cette démarche permettra d'améliorer l'analyse et la cartographie du Plan de Développement pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles pour les bassins versants concernés par le brochet, de proposer le classement de ces zones au titre du décret frayère, et d'apporter notre expertise aux structures porteuses de Contrats Territoriaux Eau et aux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



Commission Actions Piscicoles

Bernard MERLIN & Marc GARNIER - Élus référents
Clément MARTIN - Salarié référent

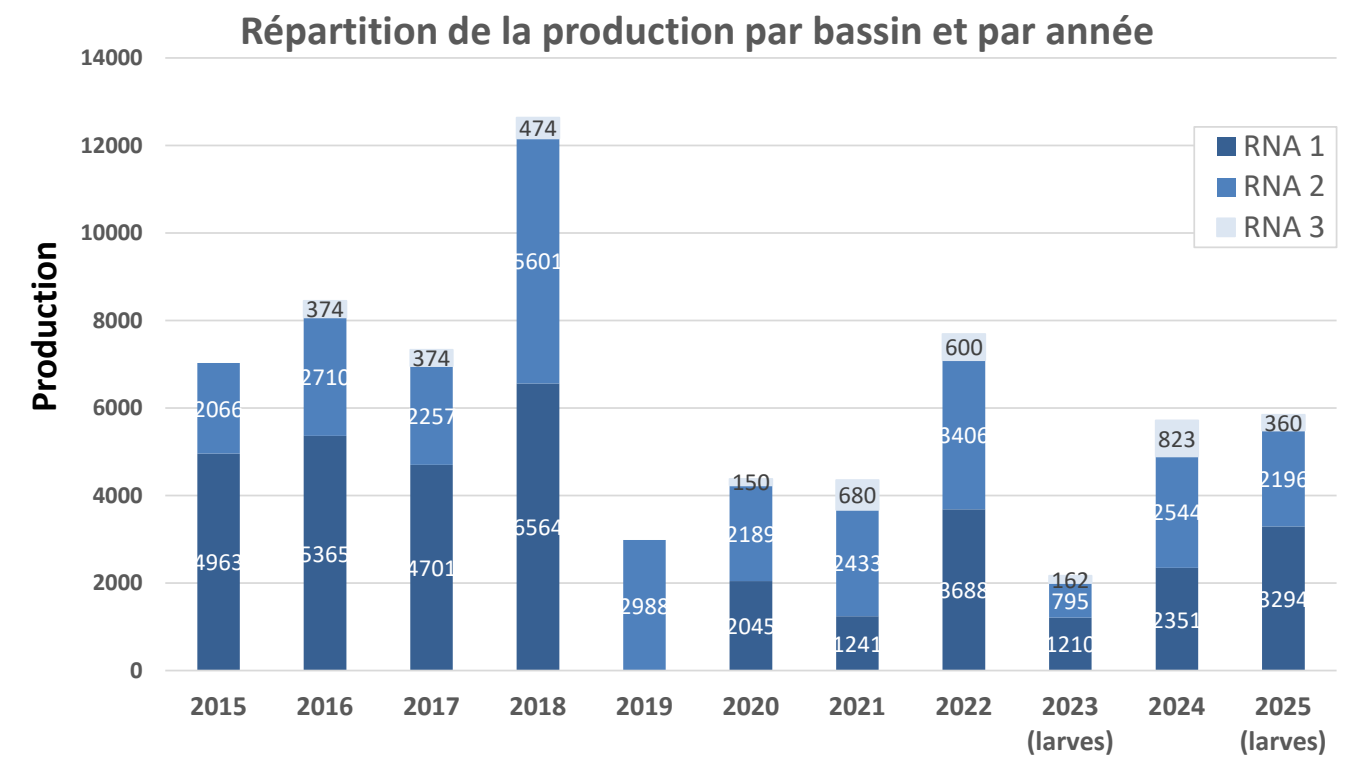
Bassins de Reproduction Naturelle Aménagée (RNA) et frayères pour le brochet

Suite à l'arrivée du nouveau technicien piscicole le 15 janvier 2025, la Fédération a décidé de ne pas procéder à la vidange de l'un de ses plans d'eau de pisciculture afin de récupérer des géniteurs destinés aux bassins de reproduction naturelle aménagée et aux frayères suivis par la Fédération.

Il a ainsi été décidé que les bassins de RNA et les frayères seraient mis en charge avec des larves de brochets à vésicule résorbée, provenant de la pisciculture C.A.R.P. de Brenne.



Sites	Surface (m²)	Chargement	Production	Densité brochetons/m²	Taux de survie en %
RNA Montayer 1	2700	18000	3294	1,22	18,3
RNA Montayer 2	1900	12000	2196	1,16	18,3
RNA Montayer 3	350	2000	360	1,03	18
Gévrise – Botz en Mauges	850	3000	1261	1,48	42,03
La Jubaudière	2000	13000	324	0,16	2,49
Bassin de Raz Gué - Montrevault	1250	5000	Non communiqué	/	/
Bassin du Hameau de l'Evre - Montrevault	1400	5000	Non communiqué	/	/
Le Vissoir - Trélazé	/	5000	Non communiqué	/	/



Le printemps 2025 a été particulièrement favorable à la reproduction du brochet. Le bon développement du plancton, la faible amplitude des variations de température ainsi que la stabilité des niveaux d'eau ont permis d'obtenir des résultats conformes à nos attentes sur la majorité des sites.

À la suite de l'introduction des larves en avril, les vidanges ont été réalisées plus tardivement que les années précédentes. De forts taux de survie ont été observés dans les bassins RNA de la fédération ainsi que sur la frayère de Gévrise.

En revanche, la productivité de la frayère de la Jubaudière demeure faible, tout comme le taux de survie des larves. Une vidange plus précoce sur ce site aurait peut-être permis d'améliorer les résultats, bien qu'avec des poissons de plus petite taille.

Vidange d'un plan d'eau de la pisciculture

La pêche de l'étang des Pichelots s'est déroulée en décembre 2025 et a donné de très bons résultats.

La production issue de cette opération a permis d'approvisionner plusieurs plans d'eau du département, avec les volumes suivants :

- ✓ Gardons : 330 kg
- ✓ Brochets : 110 kg
- ✓ Perches : 20 kg
- ✓ Carpes : 50 kg

Ces opérations contribuent au soutien et à l'équilibre piscicole des milieux concernés.



Classement en zone Indemne - Plan National d'Eradication et de Surveillance NHI/SHV

Depuis 2020, nous sommes engagés dans une démarche de classification sanitaire visant l'obtention du statut de zone indemne.

Après cinq années de mise en œuvre du protocole de classification et à la suite de la visite de l'inspectrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP 49), réalisée le 5 décembre 2024, le dossier de qualification a été finalisé.

La pisciculture a ainsi obtenu le statut d'exploitation indemne de maladies contagieuses.

Désormais, les contrôles de la DDPP, ainsi que les prélèvements effectués par un vétérinaire aquacole, seront réalisés tous les deux ans. Le prochain contrôle est prévu pour la fin de l'année 2026.

Bilan empoissonnements 2024

À toutes fins utiles, nous rappelons les obligations réglementaires en matière de repoissonnement, conformément à l'article L. 432-12 du Code de l'environnement. Cet article précise que tout poisson introduit dans les eaux libres (rivières, ruisseaux, étangs ou lacs) doit provenir d'une pisciculture agréée.

À la suite de la réception des formulaires transmis pour l'année 2024, le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des opérations d'empoissonnement réalisées en 2024 par la majorité des AAPPMA.

	Larves de brochets	Brochetons
Dotation FDPMA 49 (en quantité)	/	5 718
Pisciculteurs (en quantité)	31 000	3 000
TOTAL (en quantité)	31 000	8 718



	Brochets 1 été	Brochets 2-3 étés	Gardons 2-3 étés	Tanches 3 étés	Perches 3 étés et plus	Black Bass 2-3 étés	Sandres 2-3 étés	Carpes	Truites
Dotation FDPMA 49 (kg)	11	38	260			2			
Pisciculteurs (kg)	185	1020	2230	600	725	235	955	460	1598
TOTAL (kg)	196	1058	2490	600	725	237	955	460	1598



L'ensemble de ces opérations d'empoissonnement a représenté un coût total de 95 949,51 € en 2024.

Nous remercions les AAPPMA ayant transmis leurs formulaires dûment complétés au format numérique pour l'année 2024.

Les formulaires relatifs à l'année 2025 sont attendus au plus tard le 31 mars prochain.

Suivi de la passe à anguilles de Ribou

Les relevés de la passe ont été réalisés avec l'appui de deux bénévoles, Messieurs BOISSONS Yves-Abel et COUTOLLEAU Raphaël, dans le cadre d'une convention de gestion et d'entretien de l'ouvrage, et dans le respect de l'arrêté préfectoral relatif à la capture et au transport, spécifique à la passe de Ribou. Nous les remercions pour leur engagement et leur précieuse collaboration.

Les chiffres relevés en 2025 sont inférieurs à ceux des deux années précédentes et se situent en dessous de la moyenne observée sur la période 2020-2025.



2020	2021	2022	2023	2024	2025
83,425 kg	75,402 kg	11,922 kg	153,08 kg	90,41 kg	23,75
3 340 individus	Non communiqué	584 individus	7 203 individus	3 196 individus	1 095 individus

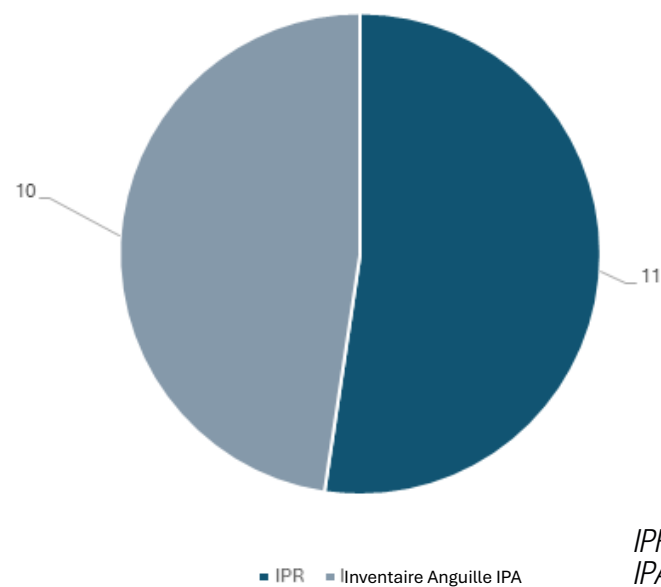
Inventaires piscicoles par pêche électrique

Dans le cadre du suivi des travaux, des états initiaux, du suivi de l'anguille et des inventaires, 21 inventaires piscicoles par pêche électrique ont été réalisés en 2025, pour un montant total de 12 650 €.

Toutes ces prestations sont conformes aux normes NF T90-344 et EN 14011 et sont suivies d'une étude détaillée ainsi que d'un rapport d'analyses transmis aux commanditaires. Les résultats sont également archivés auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et contribuent à l'évaluation de l'état des milieux aquatiques.

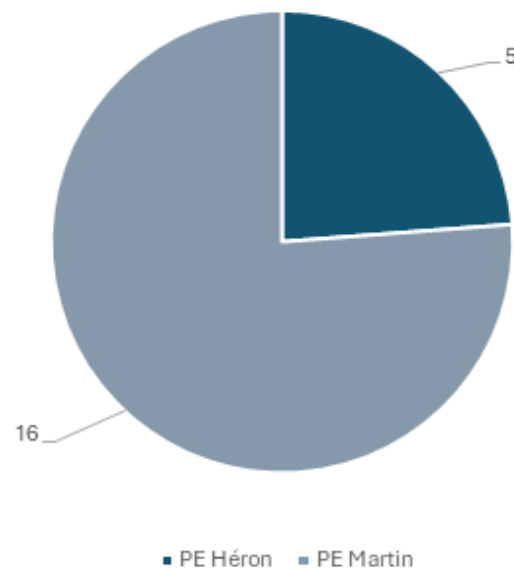


Types de prestations réalisés pour les pêches électriques



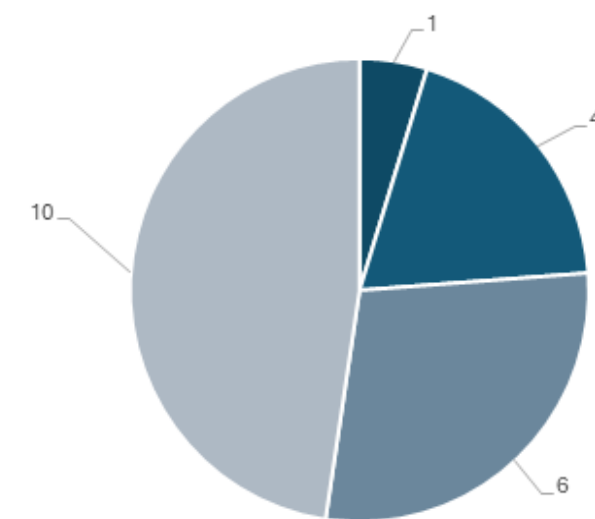
IPR = Indice Poisson Rivière
IPA = Indice Ponctuel d'Abondance

Types de matériel utilisés durant les pêches électriques



PE = Pêche Electrique

Bilan des pêches électriques en fonction du type d'interventions



IPA : Indice Ponctuel d'Abondance

■ PE Héron Bateau par points ■ PE Héron Complète IPR ■ PE Martin Complète IPR ■ PE Martin Indice Anguille

Pêches de sauvetage

Nous avons réalisé plusieurs opérations de pêche de sauvetage, notamment dans le cadre de chantiers de travaux sur des cours d'eau ou des plans d'eau, ainsi que lors d'écourues.

Le montant total de ces prestations de sauvetage s'élève à 24 775 €.



Date	Commune	Lieu	Bénéficiaires	Mode opératoire	Montant (€)
05/03/2025	Champigné	Plan d'eau de Champigné	SMBVAR	Filet	6200
12/03/2025	Champigné	Bassin pluvial (Tanneries)	SMBVAR	Filet	
12/03/2025	Champigné	Bassin des Lavandières	SMBVAR	Pêche électrique	
10/07/2025	Champigné	Bassin pluvial, cours d'eau de dérivation, bassin des Lavandières	SMBVAR	Pêche électrique	2250
16/07/2025	Champigné	Bassin des lavandières et autres secteurs	SMBVAR	Pêche électrique	
18/07/2025	Champigné	Bassin des lavandières	SMBVAR -	Pêche électrique	
12/09/2025	Marcé	Plan d'eau communal	SMBVAR	Filet	2250
01/09/2025	Baugé en Anjou	Couasnon	SMBAA	Pêche électrique	1700
02/09/2025	Mouliherne	Riverolle	SMBAA	Pêche électrique	1600
29/09/2025	Mouliherne	Riverolle	SMBAA	Pêche électrique	

Date	Commune	Lieu	Bénéficiaires	Mode opératoire	Montant (€)
18/09/2025	Montreuil-Bellay	Le Thouet – Bras de contournement du barrage de La Salle	Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire	Pêche électrique	1200
22/09/2025	Morannes & Cheffes	Sarthe – Passe à poissons de Pendu & Bras de contournement de Cheffes	Département 49	Pêche électrique	5625
17/09/2025	Tiercé	Sarthe - Boire de Curé	Département 49	Pêche électrique	
14/10/2025	Châteauneuf-sur-Sarthe	Sarthe - Boire d'Anneau	Département 49	Pêche électrique	
27/10/2025	Gennes-Val de Loire	Etang de Joreau	Commune Gennes-Val de Loire	Pêche électrique	2750
03/11/2025	Vernantes	Lathan	Luc Durand	Pêche électrique	1200

Sauvetages piscicoles

Dans le cadre de la période estivale, les débits d'étiage ont été suffisants pour éviter toute intervention.

En revanche, des sauvetages piscicoles ont été réalisés lors des écourues, en complément des prestations effectuées, notamment par pêche électrique au moulin de Sautré à Feneu sur la Mayenne, ainsi qu'à la Boire des Grandes Rivières sur la Sarthe.

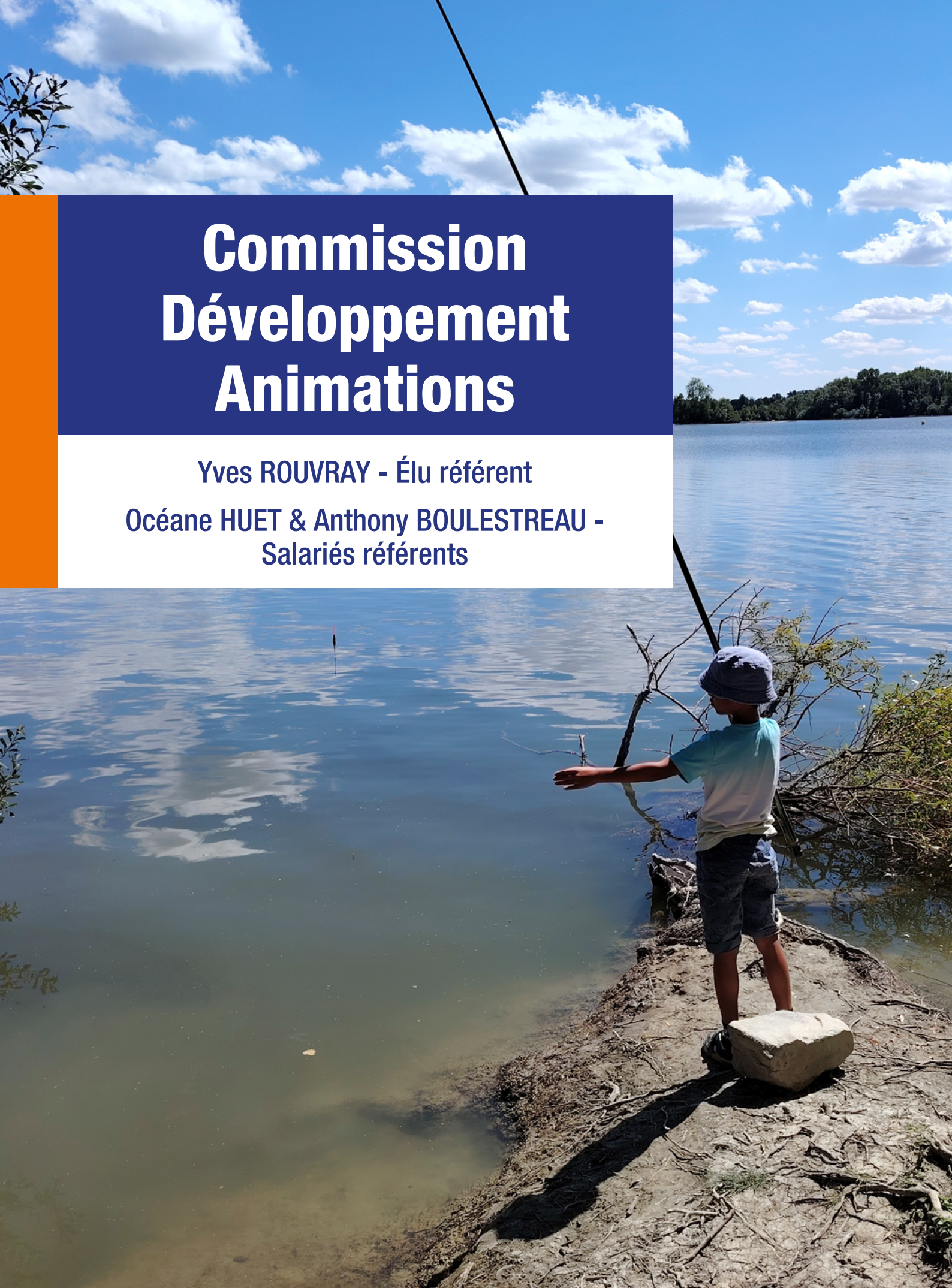
Par ailleurs, les techniciens de la FDPPMA 49 ont mis en place des siphons sur le bras de contournement de Châteauneuf-sur-Sarthe afin de permettre un apport permanent d'eau et d'oxygène dans les bassins successifs. Cette action a contribué à réduire les mortalités observées sur ce secteur durant les écourues.



Pêche de sauvetage sur la boire des Grandes Rivières à Morannes sur Sarthe.



Inventaire piscicole sur l'Authion aux Ponts de Cé.



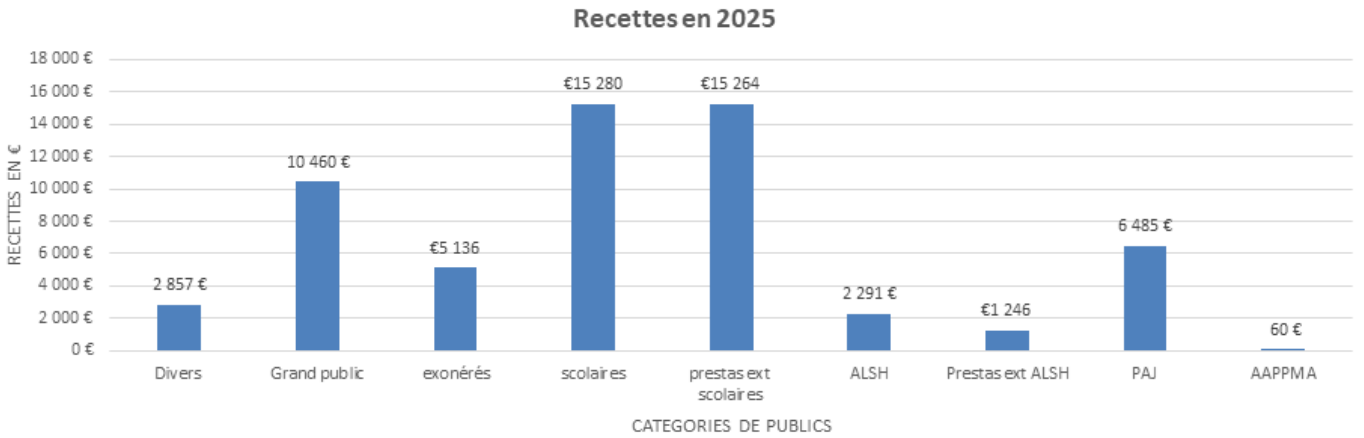
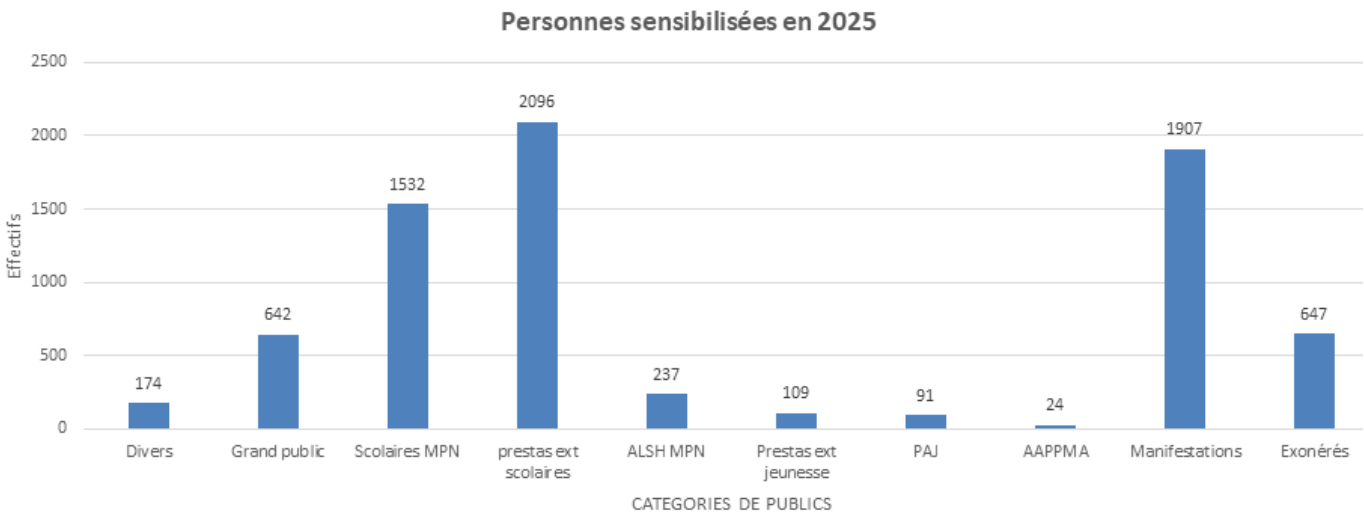
Commission Développement Animations

Yves ROUVRAY - Élu référent
Océane HUET & Anthony BOULESTREAU -
Salariés référents

Tout au long de l'année, des animations d'initiation à la pêche et de sensibilisation au milieu aquatique sont proposées. Elles s'adressent à différents publics :

- ✓ Scolaires.
- ✓ Centres de loisirs et espaces jeunesse.
- ✓ Ateliers Pêche Nature.
- ✓ Grand public.
- ✓ Publics spécialisés (personnes en situation de handicap, personnes âgées, ...).

Pour l'année 2025, le bilan des animations est très positif. L'équipe d'animateurs a ainsi sensibilisé 7 460 personnes, pour un montant total de 53 943 € de recettes.



Animations auprès des scolaires

Comme chaque année, différentes animations ont été réalisées dans le cadre de partenariats avec :

- ✓ Les syndicats de rivières.
- ✓ Les AAPPMA.
- ✓ Des Communes et Communautés de Communes.

Les enseignants sont également demandeurs d'interventions à proximité de leur établissement, ainsi qu'au sein de la Maison Pêche Nature.

Au total, 3 628 élèves ont ainsi été sensibilisés, représentant une recette de 30 544 €.

Syndicats de rivières

Depuis plusieurs années, nous contribuons aux programmes pédagogiques de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques mis en place par certains syndicats de rivières.

Syndicats de rivières	Nombre de classes	Nombre d'élèves
SAGE - Layon Aubance Louets	9	199
SMIB - Evre, Thau, St Denis	2	54
TOTAL	11	253



AAPPMA

Les AAPPMA apportent également un soutien financier aux écoles.

AAPPMA	Classe(s) / école(s)	Nombre d'élèves	Lieu d'intervention
Gaules du Lathan	- Collège Saint Joseph (3 classes de 6ème) - École Pomme de Reinette (toute l'école)	122	Étang de La Louisière (Mouliherne)
Boërs de l'Evre	École publique Jean Moulin (CM2) - Ecole privée Notre Dame (CM2)	59	Maison Pêche Nature

Des Communes et des Communautés de Communes et d'Agglomération

Le Coudray Macouard

Une convention de cession de droits de pêche a été signée en 2024 entre la mairie du Coudray-Macouard et la FDAAPPMA 49. Dans le cadre de cet accord, la Fédération offre chaque année scolaire une journée d'animation sur le plan d'eau du Petit Bois à l'école du Coudray-Macouard. Cette année, 31 élèves de PS/MS et de GS/CP ont ainsi pu s'initier à la pêche au coup.



Brissac-Loire-Aubance

Pour la seconde année scolaire consécutive, la commune de Brissac-Loire-Aubance finance le projet d'éducation au territoire porté conjointement par la Fédération, « La Bulle Ambu'lente » et l'Association du Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne.



Ce projet s'adresse aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de Brissac-Loire-Aubance. Il se décline en six séances de 1h30 réparties sur l'année scolaire, permettant aux enfants de découvrir leur territoire à travers différentes thématiques :

- Biodiversité et milieux naturels : 2 séances animées par la FDAAPPMA 49 ;
- Alimentation, agriculture et paysages : 1 séance animée par « La Bulle Ambu'lente » ;
- Métiers et savoir-faire : 2 séances animées par l'Association du Prieuré ;
- Mobilités douces : 1 séance animée par « La Bulle Ambu'lente ».

À l'automne 2025, la Fédération a ainsi sensibilisé 177 élèves répartis sur 8 classes.

Pour clôturer le projet de l'année scolaire 2024-2025, une journée de restitution ouverte à tous a été organisée le samedi 5 avril à Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance, de 14h à 18h. Près d'une centaine de personnes se sont déplacées pour participer aux animations proposées et découvrir les réalisations des élèves.

Communauté de Communes Loire Layon Aubance

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance, accompagnée par le CPIE Loire Anjou, a initié en 2024 un projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABIC), déployé sur une période de trois ans (2024-2026). Cet atlas a pour objectif de réaliser des inventaires naturalistes et de formuler des recommandations de gestion à l'échelle du territoire.



La Communauté de Communes Loire Layon Aubance souhaite également faire de cet outil de connaissance un véritable levier de sensibilisation, de communication, d'éducation et d'appropriation du monde vivant par les citoyens.

Dans ce cadre, deux animations peuvent être financées auprès de l'ensemble des écoles du territoire, soit 58 écoles, pour un total de 116 animations potentielles.



Implantée sur le territoire de la Communauté de Communes, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique intervient sur les thématiques liées aux milieux aquatiques (mares, étangs et rivières).

En 2025, la Fédération est intervenue auprès de trois classes du territoire, sensibilisant ainsi 55 élèves.

Angers Loire Métropole

Depuis vingt ans, Angers Loire Métropole soutient financièrement le programme pédagogique des « Basses Vallées Angevines » (BVA), destiné aux établissements scolaires des 29 communes de l'agglomération, le transport demeurant à la charge des établissements.



Les classes sélectionnées peuvent choisir parmi les formules suivantes :

- ✓ Deux demi-journées minimum, réparties tout au long de l'année ;
- ✓ La semaine BVA, comprenant huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Ce programme vise à permettre une appréhension globale et cohérente du territoire des « Basses Vallées Angevines » à travers différentes thématiques :

- ✓ L'eau, la rivière et la navigation ;
- ✓ Les crues et la biodiversité ;
- ✓ La dynamique des paysages, la diversité des milieux naturels et les relations entre paysages et activités humaines ;
- ✓ La rencontre avec les éleveurs des vallées ;
- ✓ La faune et la flore des Basses Vallées Angevines.

L'Agglomération travaille en partenariat avec huit structures intervenant dans la mise en œuvre des animations.

Depuis le lancement du programme, l'AAPPMA l'Ablette Angevine assurait l'animation des ateliers « Les petites bêtes de la rivière » et « La pêche de petits poissons en rivière ». En 2025, à la suite du départ du salarié de l'AAPPMA, la Fédération a mis en place un partenariat avec le programme et assure désormais l'encadrement de ces animations.

Au total, 15 classes ont bénéficié de ces interventions, représentant 371 élèves sensibilisés.

Partenariats avec des communes

Depuis 2025, la Fédération Nationale de la Pêche en France n'apporte plus de soutien financier aux fédérations départementales pour les communes titulaires du label « Station Verte ». Auparavant, ces communes pouvaient bénéficier gratuitement de l'animation « Je découvre la pêche ».

Les communes d'Ombree d'Anjou et de Montreuil-Bellay, labellisées « Station Verte », ont néanmoins choisi de financer ces animations, permettant ainsi aux élèves de continuer à bénéficier de cette activité.

Commune d'Ombree-d'Anjou

Dans le cadre du parcours pédagogique scientifique mis en place par la commune, des animations « pêche » et « nature » sont financées et proposées aux écoles du territoire.



Les 21 élèves de l'école maternelle du Tremblay ont pu bénéficier gratuitement d'animations en lien avec la pêche et la découverte de la biodiversité autour de l'étang de Combrée.

Montreuil-Bellay

La commune de Montreuil-Bellay a fait profiter de l'animation « Je découvre la pêche » à 3 classes soit 73 élèves des écoles suivantes :

- ✓ École de Méron.
- ✓ École de La Herse.
- ✓ École des Remparts.

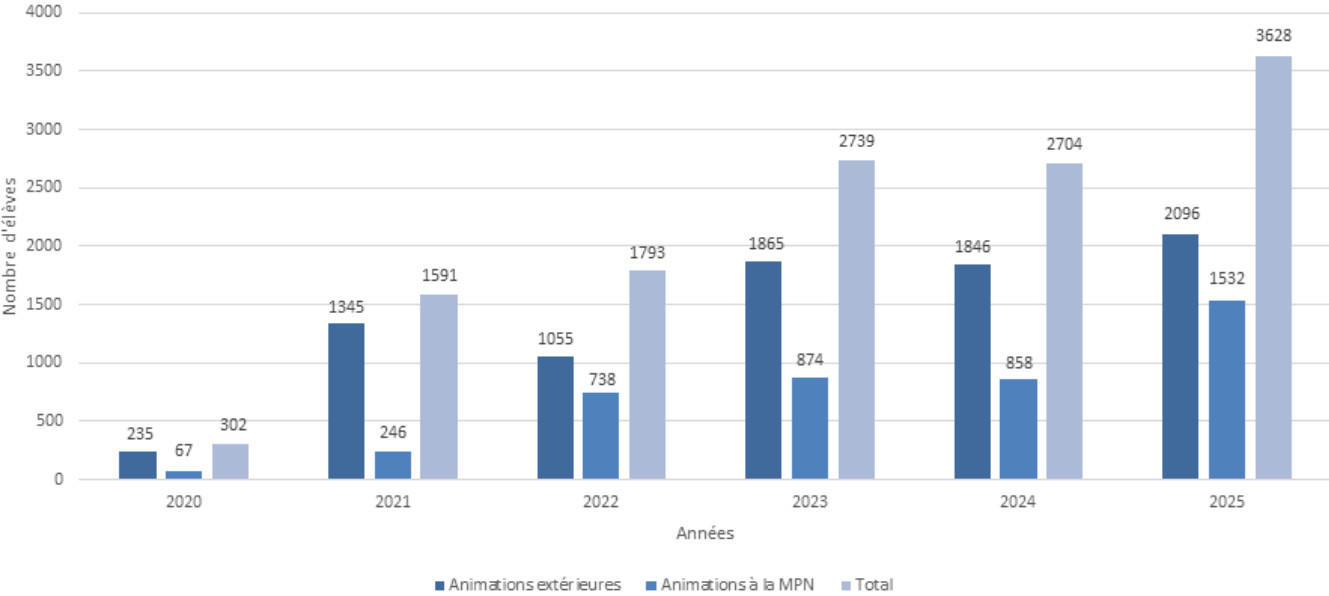


En 2025, on constate une augmentation des animations réalisées auprès des scolaires, à la Maison Pêche Nature ou directement à proximité des écoles.

Plusieurs facteurs expliquent ces chiffres :

- ✓ Intégrer de nouveaux programmes pédagogiques, nous permet de sensibiliser plus d'élèves.
- ✓ Une équipe d'animateurs composée de 4 salariés et d'un stagiaire BPJEPS pêche de loisirs favorise l'encadrement d'un plus grand nombre de groupes.

Evolution des animations scolaires (2020-2025)



Animations auprès des centres de loisirs et des espaces jeunesse

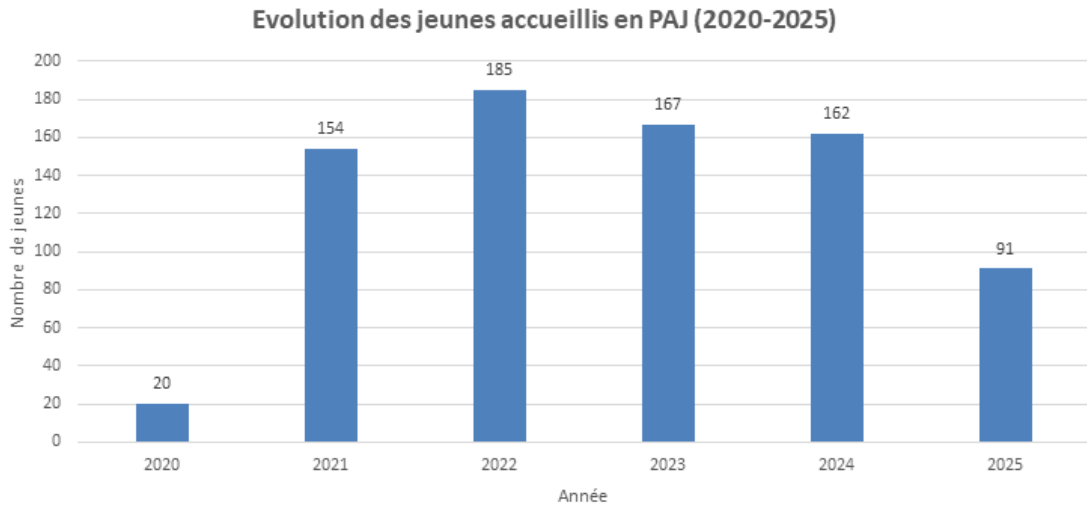
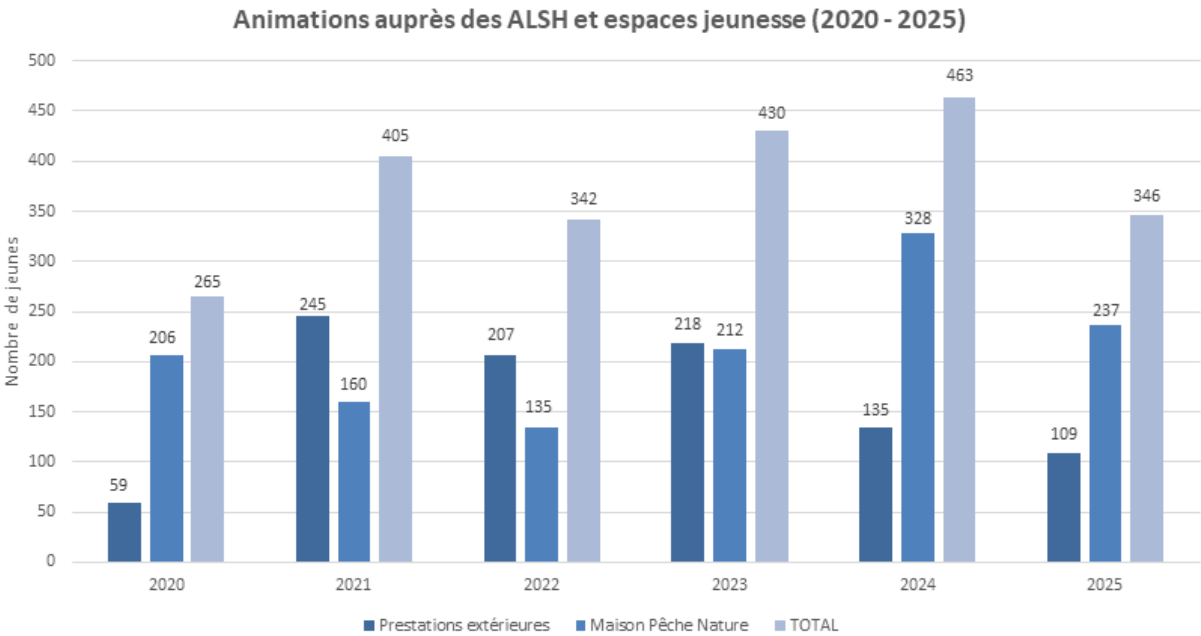
Les animateurs de la Fédération sont régulièrement sollicités par les centres de loisirs et les espaces jeunesse. La Maison Pêche Nature accueille des jeunes à la demi-journée ou à la journée, mais également dans le cadre de camps, en séjours courts (trois jours) ou longs (cinq jours). Des interventions sont également réalisées sur l'ensemble du département.

Au total, 437 jeunes ont été sensibilisés, représentant une recette de 10 022 €.

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Au total, 346 jeunes sensibilisés.

En 2025, la Fédération a été moins sollicitée par les ALSH et les espaces jeunesse que les années précédentes. Cette année, les animateurs n'ont pas encadré de groupes dans le cadre de notre partenariat avec Naturoloisirs à Pouancé contrairement aux autres saisons estivales.



Le graphique ci-dessus met en évidence une nette diminution du nombre d'enfants accueillis en Point Accueil Jeunes en 2025.

Par ailleurs, de nombreuses structures ou collectivités organisent chaque année des séjours de jeunes à la Maison Pêche Nature. Il s'agit notamment de camps d'adolescents souhaitant se perfectionner dans des techniques de pêche plus spécifiques (method feeder, feeder, float tube, grande canne, etc.), nécessitant un accompagnement renforcé de la part des animateurs.

Point Accueil Jeunes

Les accueils de loisirs sans hébergement et les espaces jeunesse séjournent à la Maison Pêche Nature pendant les vacances d'été afin de participer à des activités de pêche et de découverte de la nature. Les séances de découverte sont animées par notre équipe, tandis que les animateurs des structures assurent la gestion de la vie quotidienne.

Les six camps accueillis durant l'été ont permis de sensibiliser 91 jeunes.



Animations auprès des Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature gérés par les AAPPMA peuvent venir visiter la Maison Pêche Nature et/ou faire appel aux animateurs de la Fédération pour animer des activités.

En 2024, cela a concerné 25 jeunes.

AAPPMA	Nombre d'enfants	Type d'activité
Ablette Angevine	16	Visite Maison Pêche Nature
Brochets de la Sarthe	9	APN Carnassiers animé par un animateur fédéral

Animations proposées au grand public

Chaque année, durant les vacances scolaires, la Fédération organise des animations de pêche et de découverte de la nature à destination du grand public, sur différents sites du département ainsi que sur son site pédagogique.

La Fédération est également sollicitée par les syndicats de rivières, les centres sociaux et les collectivités afin de mettre en œuvre des animations à destination des familles.

Au total, 642 personnes ont bénéficié de ces activités, représentant une recette de 10 460 €.

Animations pêche

330 personnes ont pu profiter des animations pêche proposées dans notre programmation.

Sur les 68 animations programmées, 23 ont été annulées.

Différents facteurs expliquent ces chiffres :

- ✓ Beaucoup d'annulations pendant les vacances d'avril.
- ✓ Peu d'animations ont été réalisées avec les guides de pêche (manque de participants, météo mauvaise, ...).
- ✓ Aucune activité de pêche au coup à la grande canne n'a pu être réalisée.



Nous proposons les techniques suivantes dans notre programmation : pêche au coup, grande canne, feeder, carnassier du bord ou en float tube et pêche des écrevisses.

Nous constatons depuis plusieurs années une augmentation des sollicitations de la part de nos partenaires pour la mise en place d'animations à destination du grand public, tendance qui s'est confirmée de manière significative en 2025.

Nous collaborons avec des partenaires « historiques », notamment les communes labellisées « Station Verte », et sommes désormais également sollicités par de nouvelles communes ainsi que par des offices de tourisme souhaitant proposer des animations gratuites au public.

Nous tenons à remercier les communes de Montreuil-Bellay, La Ménitrie, Pouancé, Feneu, Beaupréau et Angers, ainsi que nos partenaires tels qu'ALTER Angers et les offices de tourisme du Choletais et de l'Anjou Bleu, pour leurs sollicitations et leur confiance en 2025.

Animations nature

Depuis 2022, nos animations nature s'inscrivent dans le cadre des « Rendez-vous Nature en Anjou ». Ce programme propose des activités gratuites sur les Espaces Naturels Sensibles, financées par le Département.

Quatorze animations ont été réalisées sur les dix-huit prévues. La visite de la Maison Pêche Nature rencontre toujours un franc succès.

Au total, 188 personnes ont été sensibilisées à la biodiversité des milieux aquatiques à travers différentes activités proposées : visite de la Maison Pêche Nature, découverte des amphibiens, des oiseaux ou des invertébrés aquatiques, ainsi que l'observation de traces et indices



Manifestations

Foire de Segré : 05 avril 2025

Printemps du Thouet : 27 avril 2025

Tenue d'un stand dans le cadre du label « Station Pêche » avec présentation de la Fédération, découverte ludique de la faune aquatique et initiation à la pêche au coup.

Festival de la Pêche à Nantes : 23 mai 2025

Animations avec les 125 scolaires en visite sur le festival.

Fête de la nature : 24 mai 2025

La première édition a été organisée au Lac de Maine par la Maison de l'Environnement de la ville d'Angers. Tout au long de la journée, la Fédération a animé des activités de pêche et de découverte de la nature. Au total, 102 personnes ont été sensibilisées.

Journée Nature Junior : 15 juin 2025.

Toujours en partenariat avec la Fédération des chasseurs de Maine-et-Loire, nous avons accueilli cette année 1000 personnes. Nous avons eu un public plus jeune que les années passées, et en raison d'un manque d'animateurs, l'animation pêche à la mouche n'a pas pu être effectuée. Prochaine édition le dimanche 07 juin 2026.

Trophée Loire Silure : 5 et 6 juillet 2025

Tenue d'un stand et animation pêche au coup sur le plus grand concours silure de France à la demande de l'AAPPMA des Fervents de la Gaule.

Maison Pêche Nature en fête : 14 septembre 2025

Une 4^{ème} édition avec 250 personnes sur le site de la fédération. Prochaine édition le dimanche 13 septembre 2026

Journée du patrimoine : 20 septembre 2025

La Maison Pêche Nature ouvre ses portes au public. 58 personnes accueillies.

Mondial du Lion : du 16 au 19 octobre 2025

Un stand avec des animations ludiques à destination des scolaires le jeudi et le vendredi et du grand public le week-end. Environ 300 personnes.

Clubs pêche et nature fédéraux

En 2025, la Fédération a créé 2 clubs à destination des jeunes.

Club pêche

Les Ateliers Pêche Nature Fédéraux : se déroulent sous forme de cycle d'apprentissage dédié à une technique de pêche (carnassiers, pêche au coup, à la mouche, ...) allant de l'initiation sur les premières séances à un perfectionnement. Ce club est ouvert à un public de jeunes adolescents. Les animations peuvent être réalisées à la Maison Pêche Nature et sur d'autres sites (rayon de 25 km autour des locaux de la Fédération).



Un premier cycle sur les carnassiers s'est déroulé sur 8 séances de septembre à novembre. Le club rencontre un grand succès et affiche complet grâce à ses 6 participants.

Club nature

Le club nature : un mercredi après-midi par mois, le club propose des activités de sensibilisation à la nature pour les enfants de 6 à 12 ans, au sein de la Maison Pêche Nature, durant la période scolaire.

Le club nature accueille sur cette première saison 8 adhérents. Depuis le début de l'aventure, ils ont pu :

- ✓ Visiter les aquariums de la Maison Pêche Nature.
- ✓ Explorer les petites bêtes de l'eau.
- ✓ S'initier à la pêche au coup.
- ✓ Installer des pièges photos pour observer la faune locale.
- ✓ Réaliser des nichoirs, des mangeoires à oiseaux et des boules de graisse.



Convention avec les moniteurs-guides de pêche

Depuis deux ans, la Fédération a mis en place une convention de partenariat avec les moniteurs et guides de pêche du département souhaitant proposer des animations en lien avec la Fédération.

En 2025, les deux guides signataires ont renouvelé leurs interventions, en animant des activités de pêche au coup et en float tube, et en participant à la Journée Nature Junior.

Ateliers Pêche Nature (APN)

Du fait de ses statuts, toute AAPPMA peut créer un Atelier Pêche Nature : « Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche... »



Le responsable légal est le président de l'AAPPMA.

Des aides financières sont attribuées par la fédération :

- ✓ Une école de pêche est reconnue à partir de 20 heures avec un même groupe
- ✓ Une école de pêche effectuant entre 20 et 24 heures d'activité avec le même groupe bénéficiera de 10 € par participant
- ✓ Une école de pêche effectuant 25 heures minimum avec le même groupe bénéficiera de 15 € par participant.

Quatre AAPPMA ont fait un retour sur les animations réalisées par leurs Ateliers Pêche Nature.

Une douzaine d'animateur a encadrés 43 jeunes, qui pour certains ont découvert le coup, d'autres ont essayé le feeder ou encore la carpe, ou bien la pêche des carnassiers. Au total cela représente 132 heures d'encadrement.

Junior Fishing Tour

En 2024, la Fédération nationale de la pêche en France, la Fédération Française de Pêche Sportive et le Groupement des Industriels et Fabricants d'Articles de Pêche ont signé une convention permettant d'ouvrir la compétition aux jeunes en créant deux types de rencontres : le Junior Fishing Tour Coup et le Junior Fishing Tour Leurres.



Ces compétitions s'inscrivent dans un championnat national, organisé en manches départementales et régionales, et se concluant par une finale nationale, de septembre à juin. Deux catégories d'âge sont proposées :

- ✓ Juniors : moins de 14 ans.
- ✓ Espoirs : 14 à 17 ans.

La saison 2024-2025, qui s'est étalée de septembre à juin, a été particulièrement réussie pour le Maine-et-Loire. Deux manches du Junior Fishing Tour Coup et quatre manches du Junior Fishing Tour Leurres ont été organisées à l'échelle départementale.

Nolan GODINEAU (AAPPMA La Carpe Vihieroise) s'est distingué en se qualifiant pour la finale nationale, qui s'est tenue en Eure-et-Loir en septembre. Il y a décroché une très belle troisième place dans la catégorie Junior, après un début de journée pourtant difficile, récompensant ainsi son engagement et sa persévérance.

Maël BEGOC (AAPPMA La Gaule Bellopratane) s'est également illustré dans la catégorie Junior, en terminant à la quatrième place de la pêche aux leurres. Tout s'est joué à un poisson près pour accéder au podium, mais cette expérience restera un souvenir marquant pour ce jeune compétiteur.

La saison 2025-2026 est déjà lancée :

Junior Fishing Tour Coup 49, avec le soutien du Comité départemental de pêche sportive au coup :

- ✓ Samedi 13 septembre 2025 à Pouancé
- ✓ Samedi 4 octobre 2025 à Montreuil-Bellay

Six jeunes ont participé à ces deux premières dates. Une troisième manche est prévue à l'Étang Neuf de Brain-sur-Longuenée le samedi 18 avril 2026.



Junior Fishing Tour Leurres 49

Quatre dates sont programmées pour l'édition 2025-2026 :

- ✓ Samedi 20 septembre 2025 à Combrée, avec 14 jeunes
- ✓ Samedi 18 octobre 2025 à Saumur, avec 19 jeunes
- ✓ Samedi 15 novembre 2025 au Lac du Verdon à Cholet, avec 27 jeunes

La quatrième manche se déroulera à Angers le 30 mai 2026.

Les finales régionales Coup et Leurres, se dérouleront le week-end du 6 et 7 juin 2026 sur le site de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à la Ferrière.

Les finales nationales auront le 18 juillet 2026 sur le site de la Fédération de Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



Prêt de matériel

Pour rappel, les associations ont la possibilité d'emprunter :

- ✓ Simulateur de pêche : Simulateur, TV et canne à disposition des AAPPMA
- ✓ Barnums : 2 stands de 3,5m x 4,5m et 2 stands de 6m x 3m
- ✓ Expositions : 2 jeux d'expositions sur les techniques de pêche, en toile et en dur
- ✓ Tapis de lancer : Pour acquérir de la précision
- ✓ Jeu de pêche magnétique : Destiné aux plus petits
- ✓ Aquariums : Avec matériel de filtration et d'oxygénation, ainsi que support

À chaque prêt de matériel, une convention entre la fédération et l'AAPPMA sera établie, et une caution sera demandée.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Nous avons suivi plusieurs dossiers relatifs à des Espaces Naturels Sensibles (ENS) concernés par la mise en place de plans de gestion, afin d’éviter l’exclusion de la pêche de loisir sur ces différents sites.

Des échanges ont notamment eu lieu concernant les ENS des Gravières de Montreuil-sur-Loir, de la Vallée de la Loire aval (secteur de la Boire de Bouzillé), de la forêt de Chambiers, ainsi que les lacs-réservoirs du Verdon et de Ribou-amont.

Des échanges ont également porté sur la Réserve naturelle régionale de Joreau, gérée par la commune de Gennes-Val-de-Loire, en lien avec le Parc naturel régional.

Par ailleurs, plusieurs projets de cession de droits de pêche ont été suivis au cours de l’année 2025. Si certains ont abouti à la signature de conventions, comme pour l’étang de la Thielle à Montreuil-sur-Loir, le nouvel étang du Pyron à Champigné ou encore le renouvellement de la convention des Youïs à Longué, d’autres sont toujours en cours de discussion.

Entretien de sites de pêche

Plusieurs AAPPMA ont réalisés des entretiens de ripisylve afin d’ouvrir ou d’entretenir des postes de pêche.

Le montant de ces aides versées par la Fédération s’élève à environ 2837 €.

Sur le Domaine Public Transféré (DPF), toute création d’un nouveau poste de pêche doit faire l’objet d’un accord du technicien départemental, à l’issue d’un rendez-vous de terrain organisé avec l’AAPPMA et la Fédération.

Les postes créés sont ensuite cartographiés par le Département. Seuls ces postes pourront être entretenus par les AAPPMA.



Aménagement de parcours

MOINE – Montfaucon-Montigné

A la demande de l’AAPPMA Les Chevaliers de la Moine, l’accès à la parcelle des Forliettes a été retravaillé avec des zones de stationnement.

Fédération Nationale de Pêche en France	Fédération 49	AAPPMA
2908,75€	3564,78 €	3564,78 €



Labellisation des parcours de pêche

Suite à la labellisation de parcours en fin d’année 2024, des inaugurations officielles se sont déroulées courant 2025, en présence de représentants des communes et des communautés de communes, des AAPPMA, d’acteurs du tourisme ainsi que de la presse.

Ces temps d’échanges avec les élus, les partenaires et les médias ont été prolongés par l’organisation d’animations à destination du grand public.

Parcours famille de la Jaille-Yvon : 21 mai – 42 participants

Parcours famille de l’étang du Lys (Vihiers) : 10 septembre – 25 participants

Deux parcours finalisés sont en attente de labellisation par l’Association Régionale parcours famille de la Grand’ Fosse au Mesnil en Vallée et le parcours famille des Tardivières à Tiercé.



Plan d’eau du Lys à Vihiers.



Port Ribouet à La Jaille Yvon (Mayenne).



Hébergement pêche

Le label est attribué par la Fédération Départementale de Pêche et l’Agence Départementale de Tourisme à des hébergements ouverts à la location, tels que chambres d’hôtes, hôtels, villages de vacances, campings, gîtes, pour lesquels les propriétaires ou exploitants en font la demande. Ces hébergements doivent répondre à certains critères.

Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- ✓ La proximité avec des lieux de pêche présentant un intérêt certain pour la pêche ainsi qu’une bonne qualité environnementale.
- ✓ 5 mois d’ouverture de la location durant la période de pêche.
- ✓ Mise à disposition d’un local spécifique sécurisé (pour stockage du matériel, séchage...), d’un point d’eau, et de moyens de conservation des appâts vivants (réfrigérateur).

L’hébergement sera visible sur les sites des fédérations départementales et nationales, ainsi que sur www.anjoutourisme.com.

Le label, valable 5 ans, deviendra payant en 2025 pour les nouveaux hébergements et pour les renouvellements.

Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

À la suite de la réalisation de l'état des lieux de la pêche en Maine-et-Loire, un travail de définition des actions à mettre en œuvre a été engagé. Ces propositions s'appuient à la fois sur le diagnostic établi et sur les échanges conduits avec les AAPPMA du département.

Le Schéma Départemental de Développement du loisir pêche est actuellement en cours de finalisation et devrait aboutir début 2026.

Ce document engage la Fédération en fixant des orientations stratégiques majeures. Plusieurs constats en soulignent la nécessité : sans impulsion nouvelle, le risque est réel de voir les effectifs stagner ou diminuer, les structures associatives vieillir et les partenaires publics s'interroger sur la capacité du réseau à évoluer. Le maintien du statu quo constitue donc un choix, mais un choix porteur de risques.

Les AAPPMA présentent par ailleurs des situations contrastées : moyens inégaux, forte dépendance à des bénévoles déjà très sollicités, capacité d'innovation parfois limitée. Dans ce contexte, la Fédération a vocation à accompagner et à porter les projets que les AAPPMA ne peuvent assumer seules, dans une logique de solidarité et de cohérence à l'échelle départementale.

Le schéma prévoit notamment la mise en place de projets pilotes, conçus comme des expérimentations temporaires, évaluées puis ajustées ou arrêtées si nécessaire. L'objectif est d'explorer de nouvelles approches sans remettre en cause brutalement les pratiques existantes.

Lorsque la Fédération est propriétaire des sites, elle en assume la responsabilité en matière de valorisation, dans l'intérêt collectif et à l'échelle du département. La gestion confiée aux AAPPMA ne saurait constituer un frein à la mise en œuvre des orientations validées collectivement.

Une fois adopté, ce schéma devra constituer un véritable outil d'aide à la décision et d'action, et non un simple document de référence sans traduction concrète.

À défaut d'évolution, le réseau s'expose à plusieurs fragilités : baisse ou stagnation du nombre de cartes, vieillissement des publics et des bénévoles, perte de crédibilité auprès des partenaires publics, décalage entre les orientations votées et les actions réellement engagées. À l'inverse, une dynamique plus proactive permettrait de conforter le rôle stratégique de la Fédération, de sécuriser les AAPPMA dans leurs missions et d'expérimenter de nouveaux modèles sans remise en cause brutale de l'existant.

Dans cette perspective, la Fédération sollicite l'ensemble des AAPPMA afin qu'elles identifient les étangs pour lesquels un transfert du droit de pêche pourrait être envisagé, dans l'objectif d'y développer, à titre expérimental, des sites répondant aux attentes et aux pratiques actuelles des pêcheurs.

Commission
Communication

Bernard MERLIN & Marylise VINCENT - Élus référents
Jocelyn DROCHON - Salarié référent



Site Internet



À la suite de la refonte graphique et du travail mené sur les contenus du site internet de la Fédération, des difficultés ont été rencontrées liées à la liquidation judiciaire de la société initialement en charge de la gestion technique du site. Cette situation a nécessité de trouver une nouvelle entreprise capable de reprendre l'existant afin de préserver les contenus déjà créés et d'éviter une reconstruction complète du site. La société DDP Agency a été choisie pour reprendre la gestion du site, assurant ainsi la continuité de son exploitation et la sécurisation des contenus.

Au printemps, la Fédération a constaté que certaines pages ne pouvaient plus être mises à jour. Après échanges avec DDP Agency, il est apparu que le CMS (système de gestion de contenu) avait été mal conçu et nécessitait une refonte technique. Sans cette intervention, certaines informations essentielles sont restées incorrectes, nuisant à la qualité de l'information diffusée aux pêcheurs et au grand public.

Durant le premier trimestre 2026, une refonte technique du CMS a été réalisée. Cette intervention garantit désormais que le site pourra continuer à servir de référence pour les pêcheurs et les usagers du milieu aquatique dans le Maine-et-Loire.

Le site internet de la Fédération a enregistré 64 000 utilisateurs sur l'année 2025. Les pages les plus consultées concernent principalement :

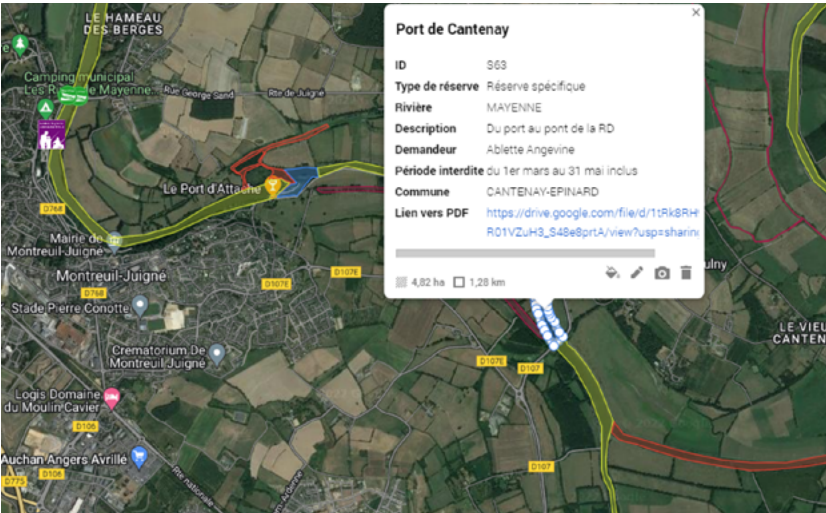
- ✓ La réglementation : dates d'ouverture et de fermeture de la pêche, cartes de pêche, carte interactive, horaires légaux, pêche de la carpe de nuit, etc.
- ✓ Des pics de fréquentation correspondent aux périodes d'ouverture de la première catégorie et à l'ouverture de la pêche du brochet, reflétant l'intérêt saisonnier des usagers.

Ces chiffres confirment que le site constitue une source d'information incontournable pour les pêcheurs du département et que la mise à jour régulière des contenus est essentielle.

Carte interactive

La carte interactive continue de rencontrer un fort succès. À ce jour, elle a enregistré plus de 1 140 000 visites, ce qui témoigne de son utilisation régulière par de nombreux adhérents. Par ailleurs, lors des demandes de renseignements relatives à la réglementation (par téléphone, par courriel, lors d'actions de contrôle, etc.), les usagers sont fréquemment orientés vers cet outil, qui apporte des réponses claires à de nombreuses interrogations.

La Fédération demeure à l'écoute des associations afin de poursuivre l'amélioration continue de la carte interactive.



Plan réglementation et guide de pêche 2026

Le guide du pêcheur et le plan de réglementation 2026 ont été réalisés à la fin de l'année 2025. Ce dernier a été imprimé en 30 000 exemplaires et a été distribué aux associations avant le lancement de la vente des cartes de pêche. Les deux documents sont également accessibles en version numérique sur le site internet de la Fédération.

Compte tenu d'un manque de documents constaté en fin de saison — lié notamment à l'augmentation du nombre de cartes de pêche vendues et au développement des animations — la Fédération a décidé d'augmenter le tirage de 2 000 exemplaires supplémentaires.



Facebook

La page Facebook de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique constitue un outil essentiel de communication et d'information à destination des pêcheurs, des associations et du grand public.

En 2025, la page a été particulièrement dynamique avec 343 publications diffusées tout au long de l'année. Ces contenus ont permis de valoriser les actions de la Fédération, de relayer les informations réglementaires, de promouvoir les animations et de sensibiliser à la protection des milieux aquatiques.

La fréquentation de la page confirme son attractivité, avec plus de 1,9 million de vues enregistrées sur l'année 2025. La communauté continue également de s'élargir, atteignant 8 300 abonnés en fin d'année, témoignant de l'intérêt constant porté aux missions et aux actions menées par la Fédération.

Toutefois, l'utilisation des réseaux sociaux peut également générer certaines difficultés. Les remarques, commentaires ou prises de position publiés en ligne peuvent parfois être inappropriés, imprécis ou source de tensions, nécessitant une vigilance accrue et une modération régulière.



YouTube

Par manque de temps, la chaîne YouTube de la Fédération n'a pu être alimentée que de manière limitée en 2025, avec la publication d'une seule vidéo. Celle-ci portait sur la conférence consacrée à la pêche du brochet au big bait, animée par Tom Couchoud.

Cette vidéo pédagogique, d'une durée de plus de deux heures, a néanmoins rencontré un vif intérêt, avec plus de 17 000 vues, soulignant l'attrait du public pour des contenus techniques et approfondis.



Instagram

La Fédération dispose également d'une page Instagram, qui compte environ 1 615 abonnés. Ce réseau social permet de toucher un public plus jeune, complémentaire à celui de Facebook. Principalement axé sur le partage de contenus visuels, Instagram constitue un support pertinent pour valoriser les actions de terrain et relayer les activités du réseau associatif. En 2025, 164 publications ont ainsi été diffusées, mettant en avant les animations, les événements, les milieux aquatiques et la pratique de la pêche.

Ce canal de communication contribue à renforcer la visibilité de la Fédération et à dynamiser son image auprès des nouvelles générations de pêcheurs.

Promotion des événements de la Fédération

La Fédération a continué la mise en place d'événements à destination des jeunes et des adultes avec :
En 2025, la Fédération a poursuivi le développement d'événements à destination des jeunes et des adultes, notamment avec l'organisation du Junior Fishing Tour – Leurres et Coup. Cette compétition de pêche du bord, dédiée aux jeunes, s'est déroulée sous la forme de plusieurs manches réparties sur l'année.
Par ailleurs, le service a assuré la promotion de plusieurs actions et manifestations, telles que la Journée Nature Junior à Bouchemaine et la Maison Pêche Nature en fête, contribuant ainsi à renforcer la visibilité des actions de la Fédération tout au long de l'année 2025.



Panneaux informatifs pour les plans d'eau

Dans un objectif d'harmonisation à l'échelle départementale et dans la continuité des actions engagées depuis 2024, la Fédération a poursuivi le déploiement de panneaux informatifs sur certains plans d'eau du réseau. Ces supports ont pour vocation de présenter les sites et d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur applicable à chaque parcours.
Ainsi, des panneaux ont été installés sur les étangs de Saint-Aubin et de Pouancé et les boires de Drain, en réponse aux demandes respectives de l'AAPPMA Les Pêcheurs des Étangs Pouancéens et de l'AAPPMA Les Amis de la Rempure. Par ailleurs, à la suite de la signature d'une convention de gestion, des panneaux ont également été mis en place sur le plan d'eau de la Thielle, situé sur la commune de Montreuil-sur-Loir, avec le concours de l'AAPPMA Aux Pêcheurs d'Angers Loir. Des panneaux ont été aussi réalisés et posés dans le cadre de la labellisation du plan d'eau des Tardivières à Tiercé en parcours Famille (AAPPMA Les Brochets de la Sarthe).

Cette opération sera reconduite en 2026. Les AAPPMA souhaitant bénéficier de ce dispositif sont invitées à se rapprocher du chargé de développement communication de la Fédération pour toute information complémentaire.



Affiches, flyers, dépliants, etc.

Tout au long de l'année, la Fédération assure la conception et la réalisation des supports de communication (affiches, flyers, dépliants, etc.) destinés à la Fédération et aux AAPPMA.
Ces supports accompagnent la promotion des assemblées générales, concours de pêche, animations pêche, Ateliers Pêche Nature, ainsi que la valorisation des activités de la Maison Pêche Nature.



Communication via www.cartedepeche.fr

En 2025, la Fédération a poursuivi l'utilisation du module de mailing issu de la base de données du site www.cartedepeche.fr afin de diffuser, à plusieurs reprises, des informations à destination des adhérents ayant renseigné une adresse électronique lors de l'achat de leur carte de pêche.
Par ailleurs, ce module de mailing est également mis à disposition des AAPPMA, leur permettant de communiquer directement auprès de leurs adhérents. Plusieurs AAPPMA ont d'ores et déjà utilisé cet outil, notamment pour informer de la tenue de leurs assemblées générales.

Presse

Des communiqués de presse pour l'ouverture de la première catégorie et de l'ouverture de la pêche du brochet ont été réalisés et diffusés auprès de la presse locale. Quelques articles sont parus dans le Courrier de l'Ouest ou Ouest-France à la suite de ces envois.
D'autres articles de presse sont parus au cours de l'année pour faire état des activités de la Fédération





Commission Réglementation Police de la Pêche

Bernard MERLIN - Élu référent
Vincent VERRON - Salarié référent

La surveillance effectuée par l'ensemble du réseau associatif et fédéral

Sur l'année 2025, ce sont autant d'actions de jour comme de nuit qui ont été organisées et coordonnées comme en 2024, avec toujours l'objectif de faire respecter la réglementation de la pêche en eau douce, afin de préserver les espèces et leurs milieux.

Plus de 3 000 heures de surveillance ont été réalisées par la brigade départementale et les gardes pêche particuliers, sans compter la garderie fédérale.

Bilan de la surveillance effectuée par l'ensemble du réseau associatif et fédéral.			
Année	Nombre de pêcheurs contrôlés	Nombre de procédures engagées	Nombre de kilomètres parcourus (voiture)
2019	6 040	46	27 080
2020	5 977	110	31 628
2021	7 856	173	53 134
2022	12 766	431	+ 90 000
2023	11 788	338	+ 80 000
2024	13 256	358	+ 80 000
2025	11 104	248	+ 80 000

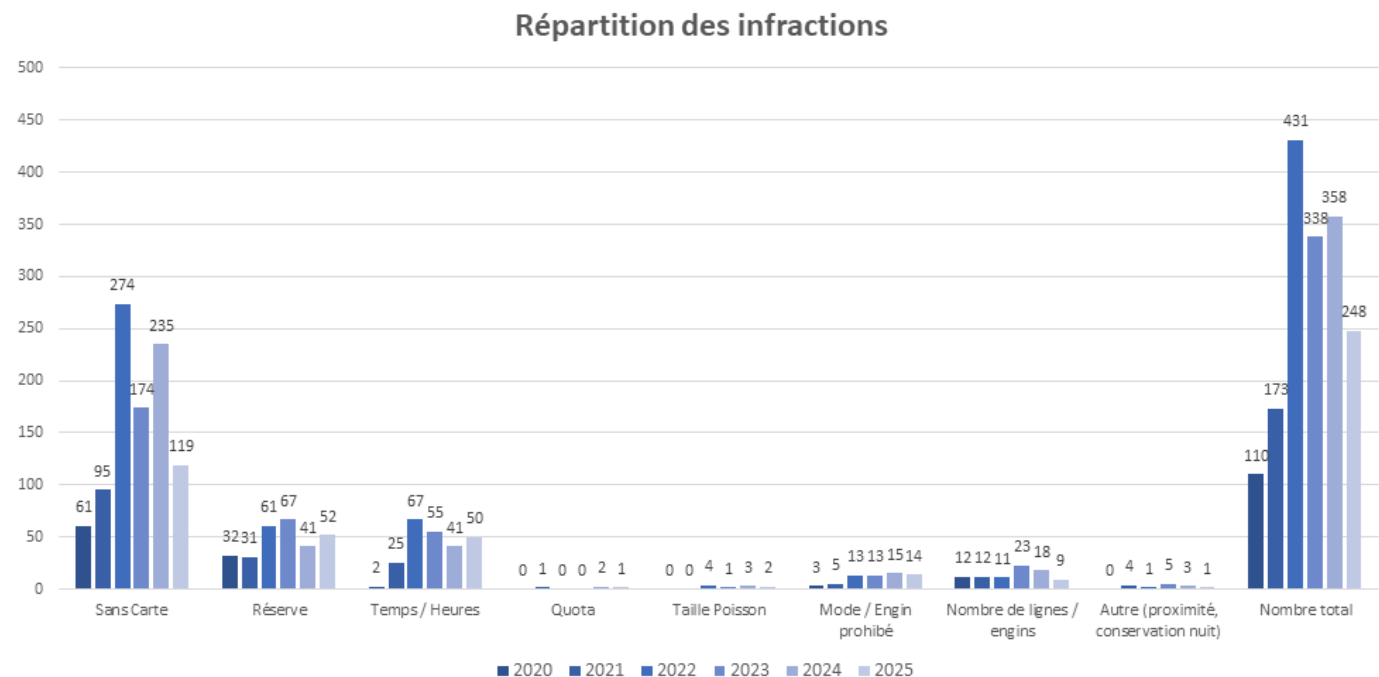
Sur les 248 procédures engagées, plus de 492 infractions ont été constatées.

Nous constatons que durant l'année 2025, plusieurs secteurs qui sont normalement empruntés par de nombreux pêcheurs ont été délaissés.

Effectivement, nous avons réalisé environ 2 000 contrôles de moins que durant l'année 2024.



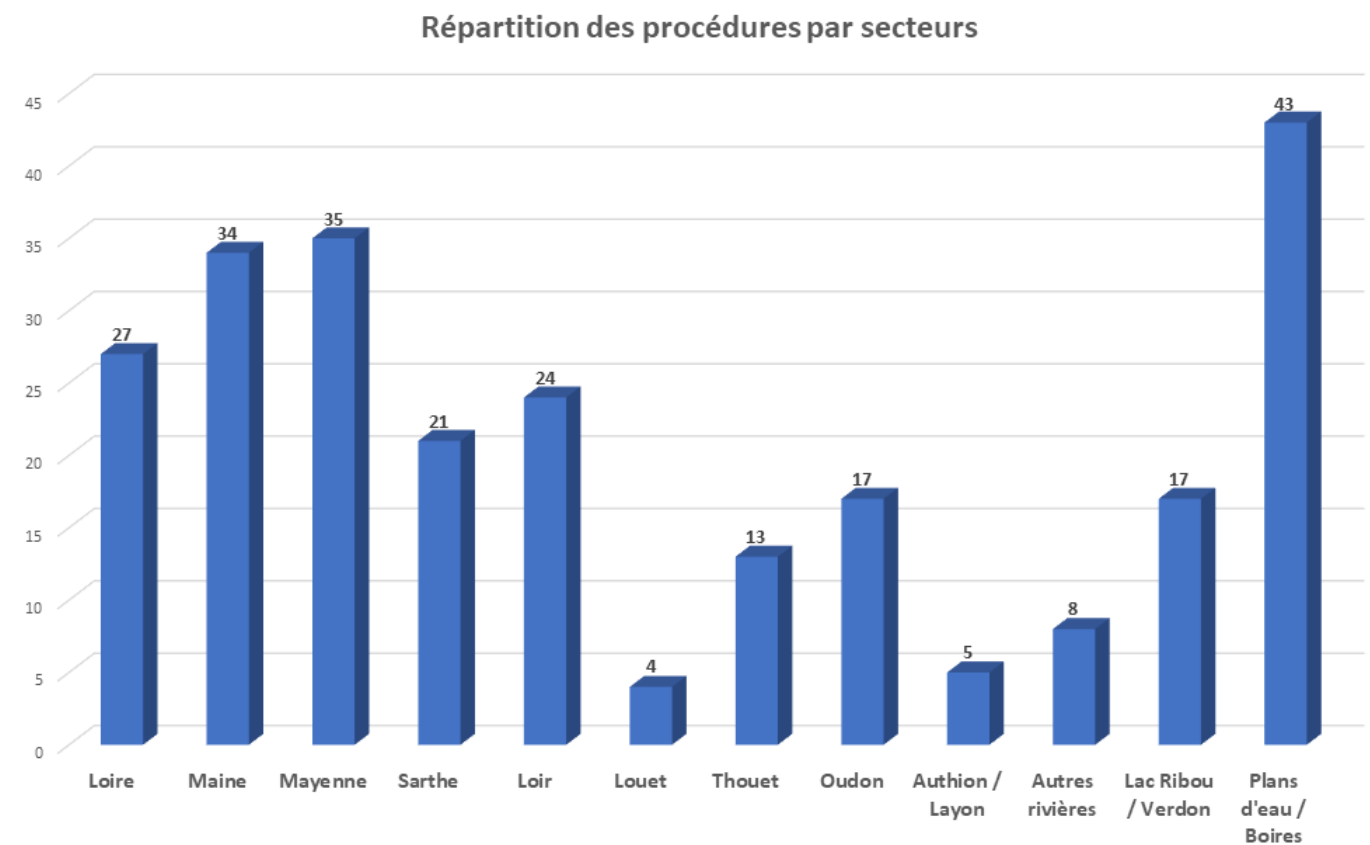
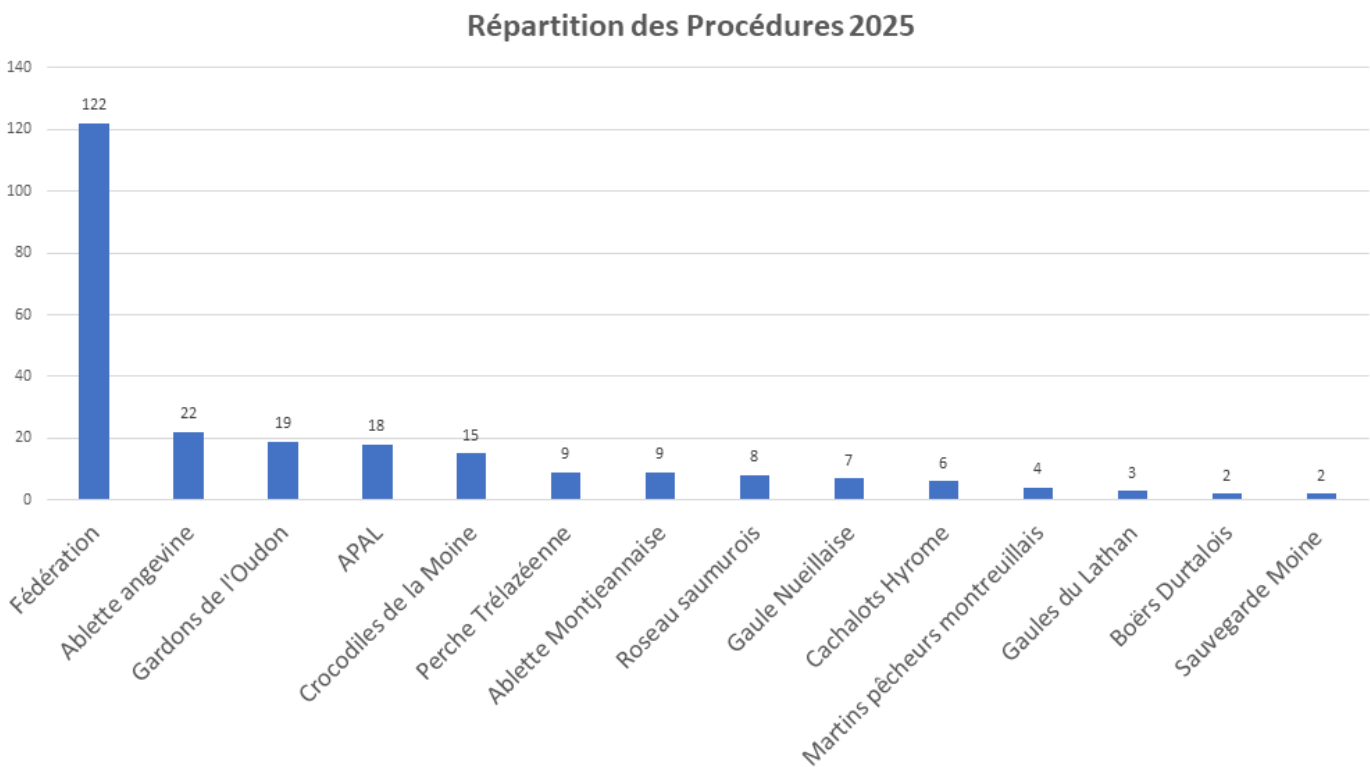
Les procédures d'infractions à la police de la pêche en eau douce



La pêche sans carte reste l'infraction la plus fréquemment constatée avec 119 procès-verbaux établis en 2025.

Nous avons également constaté plus de pêcheurs en action de pêche dans des réserves de pêche.

Voici la répartition des procédures par association :



Le graphique précédent permet de répartir les procédures par secteur. Cela varie d'une année à l'autre suivant les actions organisées.

Synthèse des 5 dernières années

Nous pouvons remarquer que depuis cinq ans, la police de la pêche dans le Maine et Loire a évolué.

Nous essayons d'apporter le plus de formations possibles et de moyens pour faciliter le quotidien des gardes pêche particuliers.

- ✓ Un outil d'aide à la rédaction des procédures.
- ✓ Des formations en internet ou via la Gendarmerie.
- ✓ Des notices simplifiées pour les rédactions de procédures.

Nous organisons sur notre territoire de nombreuses actions avec nos partenaires. Ces actions sont appréciées par les pêcheurs au bord de l'eau.

- ✓ Une vingtaine de sorties en vélos avec la Police Municipale d'Angers.
- ✓ De nombreuses surveillances en soirée avec la Gendarmerie Nationale.



Nous constatons durant nos tournées de surveillance que les secteurs qui ont fait l'objet d'une forte pression de contrôle durant plusieurs années, sont plus calmes en termes d'infractions constatées (par exemple certains plans d'eau et certains secteurs du Loir).

Nous remarquons également que certains secteurs, malgré nos tournées de surveillance très régulières sont toujours braconnés (la Maine et la Mayenne par exemple).

Baux de Pêche

Inès DAVID, notre apprentie, a fini son contrat au mois d'août 2025.

Son travail concernant la mise à jour des baux de pêche sur le domaine privé est donc terminé.

Cela a permis de rencontrer de nombreuses AAPPMA, de mettre à jour de nombreux baux de pêche et cartographier ceux-ci. Normalement, les AAPPMA concernées ont reçu l'année dernière, la cartographie du travail réalisé sur leur secteur respectif.

Attention : la mise à jour et le renouvellement des baux de pêche est un travail qui ne doit pas s'arrêter. Il est important de veiller à ce que les baux récupérés restent à jour, mais également d'essayer de conventionner avec de nouveaux propriétaires. Sans cette veille constante, le travail d'Inès sera perdu dans une dizaine d'années.

NOUVEAU : Alerte braconnage

La Fédération de Maine-et-Loire a mis en place une boîte mail dédiée aux alertes braconnage :

alertebraconnage@fedepeche49.fr

Plus les informations seront précises sur le signalement que vous souhaitez faire remonter, plus elles seront exploitables. À noter que l'intégralité des alertes déposées donne lieu à une réponse de notre part.

Formation de nouveau gardes pêche particuliers

En octobre 2025, quatre nouveaux gardes pêche particuliers ont été formés.

Le réseau des gardes pêche particuliers du Maine et Loire compte aujourd'hui 34 personnes. Une formation pourra avoir lieu en fin d'année 2026 s'il y a assez de candidats.

Déclarations de concours de Pêche

Pour rappel, les AAPPMA qui organisent des concours de pêche (du bord, en float-tube ou en embarcation), doivent impérativement déposer une demande auprès de la Préfecture.
Les concours doivent être déclarés minimum 3 mois avant.
N'hésitez pas à vous rapprocher de Vincent VERRON pour plus d'informations.

Réglementation Pêche

Pour les AAPPMA qui souhaitent modifier la réglementation sur leur secteur respectif, il est impératif de compléter la « feuille de doléances », envoyée en début d'été par la Fédération.

Les doléances peuvent être diverses : Modification, suppression ou création de réserve de pêche, de parcours carpe de nuit et/ou de réglementation spécifique sur les plans d'eau.

Attention : les doléances doivent être justifiées et cohérentes.

Vos demandes seront ensuite examinées par la commission garderie-réglementation de la Fédération et par la commission départementale technique pêche.



La pêche de la carpe sur le Thouet à Montreuil-Bellay.



NOS PARTENAIRES



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

**Fédération de Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique**

1280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

02 41 87 57 09
secretariat@fedepeche49.fr
www.fedepeche49.fr

Retrouvez nous aussi sur....

